



# Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

**10<sup>e</sup>** séance plénière

Samedi 17 septembre 2005, à 15 heures  
New York

*Président :* M. Eliasson ..... (Suède)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Allocution de S. E. M<sup>me</sup> Chandrika Bandaranaike Kumaratunga, Présidente de la République socialiste démocratique de Sri Lanka**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de la Présidente de la République socialiste démocratique de Sri Lanka.

*S. E. M<sup>me</sup> Chandrika Bandaranaike Kumaratunga, Présidente de la République socialiste démocratique de Sri Lanka, est escortée dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à la Présidente de la République socialiste démocratique de Sri Lanka, S. E. M<sup>me</sup> Chandrika Bandaranaike Kumaratunga. Je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**La Présidente Kumaratunga** (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, veuillez recevoir nos félicitations les plus vives pour votre accession aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale à sa soixantième session. Nous vous souhaitons plein succès et vous donnons l'assurance que vous pourrez compter sur l'appui et la coopération de Sri Lanka dans l'exécution de vos fonctions. Je remercie M. Jean Ping d'avoir su conduire de manière avisée les travaux de la cinquante-neuvième session.

Cette soixantième session historique de l'Assemblée générale revêt une double signification pour Sri Lanka. D'abord, elle coïncide avec le cinquantième anniversaire de notre adhésion à l'ONU. Notre petite nation ayant su porter la flamme de la démocratie au travers des épreuves, nous ressentons une fierté sans vanité du fait que notre toute première déclaration devant l'Assemblée générale est toujours de mise aujourd'hui. Le Premier Ministre Bandaranaike avait alors déclaré au nom de Sri Lanka :

« L'efficacité de notre organisation réside principalement dans le fait qu'elle fait sentir le poids d'une certaine force morale : la force morale et la dignité collectives des êtres humains. Notre tâche est de celles où peuvent utilement s'employer les faibles comme les forts, et je donne l'assurance à l'Assemblée, au nom de mon pays, que, pour notre part, nous nous efforcerons toujours de faire en toute conscience tout ce qui sera en notre pouvoir pour contribuer à la réalisation des nobles idéaux de l'Organisation. »  
(*Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, 590<sup>e</sup> séance plénière, par. 42*)

Cinquante ans plus tard, je puis dire avec plaisir que mon pays a tenu sa promesse en s'employant régulièrement à rechercher le consensus au sein de l'Organisation, et ce dans différents domaines : du droit de la mer au désarmement, en passant par les droits de l'homme et le terrorisme. Nous gardons une fidélité absolue à l'égard de l'ONU.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Nous restons persuadés que cette Organisation doit faire preuve d'une force morale collective pour que le monde soit sûr, pacifique et respectueux des valeurs humaines. Nous sommes convaincus qu'il est possible d'instaurer un tel monde sous réserve que chaque État Membre soit véritablement soucieux de s'acquitter de ses responsabilités individuelles et collectives. Nos peuples vivent dans l'espoir et dans l'attente que nous tenions nos promesses.

Le matin du 26 décembre 2004, Sri Lanka et plusieurs autres pays de l'Océan Indien ont dû soudainement faire face à une catastrophe naturelle d'une ampleur sans précédent. Des vagues immenses du tsunami ont frappé les deux tiers des zones côtières de notre pays insulaire, semant derrière elles la mort et la destruction, d'une magnitude que le monde n'avait jamais connue jusque-là. Émus par l'intensité de cette calamité, des gouvernements, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, des associations de la société civile et d'innombrables personnes charitables dans le monde entier se sont précipités au secours de mon pays et de son peuple, pour nous aider à récupérer, à nous relever et à reconstruire. C'était un magnifique geste de solidarité humaine. Des citoyens du monde nous ont tendu la main par-delà les barrières géopolitiques et autres cloisonnements érigés par l'homme, en un magnifique geste de générosité humaine. Cela a ravivé en nous un sentiment de confiance dans le pouvoir qu'ont les peuples, lorsqu'ils agissent à l'unisson dans le monde, de pousser les gouvernements à agir pour le plus grand profit de l'humanité, en faveur d'un monde nouveau et meilleur.

Au nom de mon peuple et de mon gouvernement, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance et ma sincère gratitude à tous ceux qui nous ont aidés, ont pris pitié de notre malheur et ont contribué généreusement à la reconstruction de notre pays. J'aimerais saisir cette occasion pour adresser un remerciement particulier au Président Clinton, Envoyé spécial des Nations Unies pour l'après-tsunami, pour son engagement et pour la façon dont il mène la coordination des efforts internationaux en vue d'une reprise durable.

De même que mon pays a été plongé dans de terribles épreuves à la suite de la catastrophe engendrée par le tsunami, il connaît actuellement d'autres épreuves en raison d'une inquiétante reprise du terrorisme sur notre sol. Il y a un mois, mon cher

collègue Lakshman Kadirgamar, Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka, était assassiné dans un acte de terrorisme calculé et barbare. Encore un héros fauché par les ennemis de la paix et de l'unité et qui avait lutté inlassablement pour la liberté et la justice. En tant que Ministre des affaires étrangères, M. Kadirgamar a dénoncé avec éloquence les idéologies racistes et extrémistes qui emploient la violence pour parvenir à leurs buts nuisibles à l'unité; il a travaillé sans relâche pour les combattre. Il a eu l'audace de révéler au monde le véritable visage du terrorisme qui a été infligé à mon pays. Pendant 11 longues années, M. Kadirgamar a averti l'Assemblée, de cette même tribune, au sujet de la menace que pose le terrorisme pour le mode de vie démocratique, non seulement à Sri Lanka mais dans le monde entier.

Depuis plus de 20 ans, Sri Lanka subit les assauts soutenus des Tigres de libération de l'Eelam tamoul, un groupe armé qui a recours à des méthodes impitoyables et des attentats-suicide à la bombe dans sa campagne de terreur pour obtenir un État indépendant. Au mépris de la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu, ce groupe continue de se livrer à de nombreuses activités illégales et terroristes. Celles-ci comprennent l'enrôlement d'enfants comme soldats – qui va cyniquement à l'encontre de promesses répétées à de nombreuses parties, y compris le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés – et l'assassinat d'opposants démocratiques, dans le cadre de leur politique d'élimination de dirigeants politiques et de défenseurs des droits de l'homme tamouls, au mépris de toutes les règles et pratiques du droit international et malgré les efforts soutenus déployés par mon gouvernement et les médiateurs norvégiens.

J'aurais tendance à douter que le fait que le Conseil de sécurité ait récemment reconnu que ce groupe était impliqué dans l'enrôlement d'enfants suffise à le dissuader de ces activités. Des sanctions ciblées telles que celles qui ont été proposées par le Secrétaire général Kofi Annan dans son rapport au Conseil de sécurité devraient être imposées aux groupes armés qui sapent la paix nationale et internationale et violent les droits de l'homme.

Je suis fermement convaincu que le terrorisme ne peut pas être éliminé par la répression militaire menée par une machine étatique. Les causes socioéconomiques et culturelles d'un conflit doivent être recherchées et redressées de façon concrète. Nous

reconnaissons qu'une solution durable aux problèmes ethniques et aux problèmes liés au terrorisme dans mon pays, ou dans quelque autre pays, ne peut être trouvée que par la négociation et le dialogue. C'est pourquoi mon gouvernement a été le premier à proposer, en 1994, un règlement négocié au lieu d'un conflit armé, ainsi qu'une large décentralisation du pouvoir à la place d'un État indépendant. En février 2002, le Gouvernement a signé un accord de cessez-le-feu avec le groupe rebelle et a engagé des pourparlers, avec la médiation du Gouvernement norvégien.

Toutefois, il y a deux ans et demi, les Tigres tamouls ont quitté les pourparlers de paix pour la sixième fois en 18 ans. Tous les efforts pour reprendre le dialogue ont échoué jusqu'à présent. Dans un geste de bonne volonté, après que le tsunami nous eût frappés, j'ai accepté la mise en place d'un arrangement avec les rebelles pour une action conjointe dans la reconstruction de l'après-tsunami. C'était une mesure de plus dans une longue série d'efforts pour dialoguer et travailler avec les rebelles, notamment dans des programmes humanitaires, malgré leur insistance à rester armés et à refuser que tout autre parti politique démocratique tamoul s'oppose à eux.

Mon gouvernement a réaffirmé son engagement en faveur du cessez-le-feu et des pourparlers de paix. Nous continuons à faire tout ce qui est exigé d'un gouvernement démocratique pour éviter de retomber dans le conflit armé, ce que tout notre peuple appelle de ses vœux.

Un processus de paix ne peut et ne doit pas se dérouler dans un vide. Le peuple exige qu'un processus de paix repose sur l'engagement et la bonne conduite de toutes les parties au conflit. Lorsqu'un groupe belligérant – un acteur non étatique – exploite la position unique que lui confère un processus de paix pour se servir de la liberté garantie dans le cadre d'un système de gouvernance démocratique aux fins de se renforcer par l'infiltration et par les contraintes exercées à l'encontre de civils, d'organisations et de partis politique, cela remet sérieusement en question la capacité d'un gouvernement élu à aller véritablement de l'avant dans ses efforts de réconciliation et de paix.

Le rétablissement de la démocratie, la création d'un espace pour la contestation et la promotion des droits de l'homme dans les zones touchées par le conflit dans le nord et l'est de notre pays sont désormais des conditions préalables essentielles à un

processus de paix authentique et couronné de succès à Sri Lanka. Une solution politique durable ne pourra voir le jour que lorsque le groupe rebelle sera devenu une organisation démocratique civile. Cet objectif mérite d'être appuyé sans réserve par la communauté internationale.

Sri Lanka reste, comme elle l'a été depuis de nombreuses années, fermement engagée dans la lutte mondiale contre le terrorisme sous tous ses aspects. Aucune cause ne saurait justifier que l'on soumette les innocents à une terreur aveugle. C'est pourquoi, Sri Lanka a signé et ratifié toutes les conventions des Nations Unies visant à combattre le terrorisme. Nous espérons sincèrement qu'il sera possible lors de la présente session d'achever les travaux sur la convention générale sur le terrorisme international, afin de compléter et renforcer le cadre juridique international permettant de lutter contre le terrorisme par des mesures collectives. Sri Lanka continuera de contribuer à faciliter un consensus en sa qualité de président du Comité spécial créé à cet effet.

Sri Lanka est déterminée à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à l'an 2015. Nous avons déjà réalisé les objectifs fixés dans les domaines de l'éducation primaire et de la mortalité infantile et maternelle. Nous sommes résolu à continuer d'encourager l'autonomisation politique et économique des femmes, de façon que l'égalité des sexes devienne une question de droits de la personne et de justice sociale.

Notre Autorité nationale de protection de l'enfance a mis en œuvre plusieurs programmes en vue d'éliminer les violences et les sévices contre les enfants et de garantir leur protection ainsi que leur droit à librement bénéficier de ce que la vie leur a offert de plus précieux, l'enfance. Notre succès est le résultat des efforts soutenus qui ont été déployés sur le plan de la planification et de l'application de ces politiques.

Ces critères ainsi que les autres indices qui mesurent la grande qualité physique de la vie dont bénéficie notre population iront en s'améliorant tandis que nous nous efforçons de réaliser les OMD d'ici à 2015. Cependant, la pauvreté reste un problème de taille dans notre pays. Pour éliminer ce fléau, nous prenons de nouvelles mesures en adoptant des programmes économiques et sociaux, en coopération

avec nos partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux.

Si nous examinons la situation sanitaire mondiale, bien que la variole ait été éradiquée et que la polio soit sur le point de l'être, il subsiste d'autres maladies, souvent associées à la pauvreté, qui continuent de lever un lourd tribut en vies humaines, notamment dans les pays en développement. Chaque année, six millions d'enfants meurent de malnutrition avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans. Plus de 50 % des Africains souffrent de maladies transmises par l'eau, comme le choléra. Le VIH/sida tue 6 000 personnes par jour. Chaque année, plus de 300 millions de personnes sont infectées par le paludisme. De nouvelles maladies comme le syndrome respiratoire aigu sévère et la grippe aviaire indiquent que les frontières nationales n'offrent qu'une maigre protection contre ces pandémies qui prolifèrent. Face à des percées technologiques et à une mobilité humaine sans précédent, il est indécent de laisser certains pays souffrir de maladies susceptibles d'être jugulées, voire éliminées.

J'estime que trois des fléaux qui frappent notre monde d'aujourd'hui n'ont pas leur place en cette ère moderne de la mondialisation au XXI<sup>e</sup> siècle, à savoir la pauvreté, la maladie et le terrorisme. Aujourd'hui, ces maux affectent le bien-être social, culturel et économique d'une majorité d'êtres humains. Aucun pays ne peut, à lui seul, régler ces problèmes. Il est dans l'intérêt de tous de coopérer au plan international. Nous pensons très sincèrement que l'ONU, à l'occasion de son sixième anniversaire, doit entreprendre de sérieuses réformes globales de manière à ce que l'Organisation soit pleinement équipée pour relever les défis nouveaux auxquels elle est confrontée, tout en prenant compte des réalités mondiales d'aujourd'hui.

Nous reconnaissons avec gratitude la précieuse contribution faite par le Secrétaire général et son équipe au processus de réforme en cours, qui a rendu possible l'adoption du document final (résolution 60/1) lors du Sommet récent de l'Organisation. Nous exhortons tous les États Membres à travailler de concert et à s'appuyer sur ce cadre de façon à mettre en œuvre ce qui a été convenu et à poursuivre les efforts en vue d'achever cette tâche.

Le relèvement après la catastrophe du tsunami nous a enseigné la valeur et le potentiel de l'humanité

qui agit à l'unisson lorsque d'autres êtres humains sont dans la détresse. Nous espérons à présent que le même esprit d'humanité et les intérêts communs continueront de prévaloir pour ce qui est de résoudre les problèmes socioéconomiques et de sécurité auxquels nous faisons face. Soyons déterminés à nous engager de façon collective, à l'occasion solennelle de ce sixième anniversaire de l'Organisation, et à agir de concert dans l'intérêt de l'humanité, afin de nous efforcer d'éliminer les trois fléaux que sont la pauvreté, la maladie et le terrorisme.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier la Présidente de la République socialiste démocratique de Sri Lanka de la déclaration qu'elle vient de prononcer.

*M<sup>me</sup> Chandrika Bandaranaike Kumaratunga, Présidente de la République socialiste démocratique de Sri Lanka est escortée hors de la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'aimerais brièvement attirer l'attention des membres sur le problème du maintien de l'ordre dans la salle de l'Assemblée générale. Plusieurs téléphones portables ont sonné pendant la séance. Les membres ont bien remarqué que cela entrave le bon déroulement de nos travaux. Je demande par conséquent instamment aux membres d'éteindre leur téléphone portable ou de les garder sur le mode silencieux quand ils se trouvent dans la salle de l'Assemblée générale. J'aimerais demander aux représentants de se déplacer sans bruit dans les travées lorsqu'ils entrent ou sortent de la pièce, pour ne pas gêner le représentant qui est à la tribune, et de tenir leurs conversations à voix basse. Je compte sur la coopération de toutes les personnes présentes pour maintenir l'ordre et le silence dans la salle, ne serait-ce que par respect pour nos orateurs.

**Allocution de M. Mahmoud Ahmadinejad, Président de la République islamique d'Iran**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République islamique d'Iran.

*M. Mahmoud Ahmadinejad, Président de la République islamique d'Iran, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Mahmoud Ahmadinejad, Président de la République islamique d'Iran et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Ahmadinejad** (*parle en persan; texte anglais fourni par la délégation*) : Nous sommes aujourd'hui réunis ici pour échanger des vues sur le monde, sur son avenir et sur nos responsabilités communes à son égard. Il est évident que l'avenir du monde est intimement lié à son état actuel et aux tendances dominantes, où se décèlent des signes tant d'espoir que de désespoir.

C'est en se fondant sur les possibilités et les espoirs existants que l'Assemblée générale a été convoquée. La pensée humaine reflète aujourd'hui des points communs importants qui fournissent une base appropriée sur laquelle il est possible de bâtir. L'époque des philosophies agnostiques étant révolue, l'humanité est une fois de plus réunie pour célébrer le monothéisme et la foi dans le Créateur qui est à l'origine de l'existence. C'est le fil commun qui nous relie tous. La foi se révélera être la solution à bon nombre de problèmes que nous connaissons aujourd'hui. La vérité fera rayonner la foi et les principes d'éthique dans la vie des êtres humains : elle les empêchera de se lancer dans des actes d'agression, de coercition et d'injustice; elle les orientera vers l'amour et la compassion à l'égard de leurs semblables.

Un autre espoir est fondé sur l'appréciation mondiale commune des sources du savoir. Bien que la raison, l'expérience et la science soient les sources les plus précieuses de la connaissance, l'obscurantisme du Moyen Age a empêché une grande partie du monde occidental de les apprécier. Cette tendance réactionnaire a privé un grand nombre de l'accès à diverses découvertes scientifiques et à la connaissance et a mené à l'exclusion d'autres sources de connaissance, à savoir Dieu et la connaissance fondée sur la révélation de la vie des êtres humains en Occident – une connaissance divine qui a été répandue par des prophètes comme Noah, Abraham, Moïse, Jésus et Mahomet. Aujourd'hui, la pensée agnostique est en déclin et l'humanité est éprise au même degré de religion, de science, de connaissance et de spiritualité. C'est là un début placé sous de bons auspices.

Les prophètes divins nous apprennent à respecter la position élevée des êtres humains sur la terre. L'être humain a reçu en don la dignité, qui se manifeste avant tout du fait qu'il est le représentant du Tout-Puissant sur la terre. Le Tout-Puissant a mis les humains sur la terre pour qu'ils la développent, pour qu'ils institutionnalisent la justice, pour qu'ils dépassent leurs tendances égoïstes et pour qu'ils ne prient d'autre dieu que le Tout-Puissant. La foi et les bonnes actions peuvent apporter la délivrance et une belle et bonne vie, même dans ce monde. Y parvenir dépend de la volonté humaine, c'est-à-dire de la volonté de chacun d'entre nous. Nous devons répondre à l'appel de notre nature primitive commune et parvenir à la réalisation de cette belle vie.

D'un autre côté, la prévalence de la domination militaire, l'accroissement de la pauvreté, le fossé croissant entre les pays riches et les pays pauvres, la violence en tant que moyen de régler des crises, la propagation du terrorisme, en particulier le terrorisme d'État, l'existence et la prolifération des armes de destruction massive, l'absence générale d'honnêteté dans les relations entre les États et le mépris pour l'égalité des droits des peuples et des pays dans les relations internationales constituent certains des défis et des menaces auxquels nous sommes confrontés.

Bien que ces défis soient très réels, nous pensons que nous ne sommes pas prédestinés à les vivre. Notre volonté commune peut non seulement changer le cours des événements mais peut, en fait, nous mener vers une vie remplie d'espoir et de prospérité. La révélation divine nous enseigne que

« Dieu ne change rien, en un peuple, tant qu'ils n'ont rien changé en eux-mêmes » (*Le Coran, XIII : 11*).

Comment pouvons-nous influencer l'avenir du monde? Quand et comment la paix, la tranquillité et le bien-être seront-ils une réalité pour tous? Telles sont les questions fondamentales dont nous sommes saisis.

Nous pensons qu'un ordre viable, où la paix et la tranquillité peuvent s'épanouir, ne peut être fondé que sur deux piliers : la justice et la spiritualité. Plus la société des hommes s'éloigne de la justice et de la spiritualité, plus grande est l'insécurité à laquelle elle est confrontée, au point qu'une crise relativement petite, telle qu'une catastrophe naturelle, peut aboutir à différentes aberrations et à un comportement inhumain.

Malheureusement, la discrimination et la pauvreté abondent dans ce monde. La discrimination produit la haine, la guerre et le terrorisme. Ils ont tous en partage une origine commune : l'absence de spiritualité associée à l'injustice.

La justice porte sur l'égalité des droits, sur la répartition équitable des ressources dans les territoires des différents États, sur l'égalité de tous devant la loi et sur le respect des accords internationaux. La justice reconnaît à tous le droit à la tranquillité, à la paix et à une vie digne. La justice rejette l'intimidation et la politique des deux poids deux mesures. Comme l'a dit la fille éminente du prophète de l'islam « la justice apporte la tranquillité dans nos cœurs ».

Aujourd'hui, le monde aspire à l'instauration de cette justice. Si l'humanité écoute l'appel de sa nature primitive avec une détermination ferme, la justice régnera. C'est ce que le Tout-Puissant a promis et ce qu'attendent toutes les personnes de bonne volonté, et de toutes les religions. Si le discours dominant relatif aux relations internationales devient un discours de justice et de spiritualité, alors la paix durable sera garantie.

Inversement, si les relations internationales sont définies sans tenir compte des principes de justice ou de spiritualité et sans inclure des considérations morales, les mécanismes de promotion de la confiance et de la paix demeureront alors insuffisants et inefficaces.

Si certains, comptant sur leur supériorité militaire et sur leur puissance économique, tentent de multiplier leurs droits et leurs privilèges, ils rendent un bien mauvais service à la cause de la paix et, en fait, nourrissent la course aux armements et propagent l'insécurité, la peur et la tromperie. Si les tendances mondiales continuent de servir les intérêts des petits groupes influents, il faut s'attendre à ce que même les intérêts des citoyens des pays puissants soient mis en danger, comme cela a été le cas au cours des crises récentes et des catastrophes naturelles telles que la tragédie récente de l'ouragan Katrina.

Aujourd'hui, mon pays demande à d'autres pays et à d'autres gouvernements d'aller de l'avant vers une tranquillité et une paix durables fondées sur la justice et la spiritualité.

La République islamique d'Iran est née d'un mouvement fondé sur la nature pure et primitive d'un

peuple qui s'est soulevé pour reconquérir sa dignité, son estime de soi et ses droits de l'homme. La révolution islamique a renversé un régime qui avait été mis en place par un coup d'État et qui recevait l'appui de ceux qui prétendent être les avocats de la démocratie et des droits de l'homme. Pendant 25 ans, ils ont contrarié les aspirations du pays au développement et au progrès en ayant recours à l'intimidation et à la torture et en faisant preuve de soumission et d'asservissement à l'égard des étrangers.

La République islamique d'Iran est la manifestation d'une vraie démocratie dans la région. Le discours de la nation iranienne se concentre sur le respect des droits des êtres humains et sur la recherche de la tranquillité, de la paix, de la justice et du développement pour tous par la voie du monothéisme.

Le régime de Saddam a imposé pendant huit ans à mon peuple une guerre massive d'agression et d'occupation. Il a employé les armes de destruction massive les plus atroces, notamment les armes chimiques, tant contre les Iraniens que contre les Iraquiens. Mais qui, en fait, a procuré ces armes à Saddam? Quelle a été la réaction de ceux qui prétendent maintenant lutter contre les armes de destruction massive suite à l'emploi des armes chimiques à l'époque? Le monde est témoin que la République islamique d'Iran, du fait de ses principes humanitaires – même dans les périodes les plus difficiles et alors qu'elle subissait les plus lourdes pertes –, ne s'est jamais permis d'employer de telles armes. Des milliers d'ogives nucléaires stockées dans divers endroits, associées à des programmes destinés à développer plus avant ces armes inhumaines, ont créé une nouvelle atmosphère de répression et font régner les machines de guerre, menaçant ainsi la communauté internationale et même les citoyens des pays qui les possèdent.

Ironiquement, ceux qui ont, en fait, utilisé ces armes nucléaires et continuent de produire, de stocker et de faire subir des tests approfondis à ces armes; qui ont utilisé des bombes à l'uranium appauvri et des balles contre des dizaines, voire des centaines de milliers d'Iraquiens et de Koweïtiens et peut-être même contre leurs propres soldats et ceux de leurs alliés, les faisant souffrir de maladies incurables; qui violent de façon éhontée leurs obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP); qui se sont abstenus de signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE); et

qui ont armé le régime d'occupation sioniste d'armes de destruction massive, refusent non seulement de s'amender de leurs actions passées mais en violation flagrante du TNP essaient d'empêcher d'autres pays d'acquérir la technique nécessaire pour produire de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Tous ces problèmes viennent du fait que les éléments de justice et de spiritualité sont absents de la manière dont les gouvernements puissants conduisent leurs affaires avec les autres pays.

Après le 11 septembre, un groupe radical précis a été accusé d'activités terroristes, bien qu'il n'ait jamais été expliqué comment d'immenses organisations de collecte de renseignements et de sécurité n'ont pas réussi à prévenir une opération aussi considérable et bien programmée.

Pourquoi est-ce que les puissances qui appuyaient, il n'y a pas si longtemps, les activités de ces groupes en Afghanistan, se posant ainsi en partisans des droits de l'homme et du peuple afghan, sont du jour au lendemain devenus leurs critiques les plus féroces? Devons-nous croire que les bénéficiaires, ces mêmes puissances hégémoniques, ont perdu le contrôle? Si c'est le cas, ne vaudrait-il pas mieux que ces puissances adoptent une approche honnête et transparente à l'égard de la communauté internationale, donnent des informations précises sur les principaux éléments, leurs armes et leur système de soutien financier, et acceptent la responsabilité de leurs actions inhumaines contre des nations et des pays, aidant ainsi les peuples et les nations à lutter contre les racines du terrorisme de manière correcte, sage et sincère?

Nous devons nous efforcer de réaliser une paix et une tranquillité durables, qui se fondent sur la justice et la spiritualité.

Le terrorisme et les armes de destruction massive sont deux grandes menaces qui pèsent sur la communauté internationale. La République islamique d'Iran, en tant que principale victime du terrorisme et des armes chimiques, comprend parfaitement les difficultés rencontrées dans la lutte contre ces menaces. Aujourd'hui, le défi le plus grave est lié au fait que les coupables s'attribuent le rôle de procureur. Ce qu'il y a encore de plus dangereux, c'est que certaines parties, s'appuyant sur leur pouvoir et leur richesse, tentent d'imposer un climat d'intimidation et d'injustice dans le monde. Elles intimident les autres et utilisent leurs énormes ressources médiatiques pour se présenter

comme les défenseurs de la liberté, de la démocratie et des droits de l'homme.

Les gens du monde entier savent parfaitement ce qui se passe en Palestine occupée. Des femmes et des enfants sont assassinés et des adolescents sont faits prisonniers. Des maisons sont démolies et des fermes sont brûlées. Pourtant, lorsque le peuple palestinien résiste à ces conditions, on l'accuse de terrorisme. Dans le même temps, l'occupant, qui ne respecte aucun principe – la terreur faisant partie de sa politique déclarée et permanente – jouit du soutien des gouvernements déjà mentionnés. Permettez-moi d'être plus franc encore. Le terrorisme d'État est soutenu par ceux qui affirment qu'ils combattent le terrorisme.

Comment peut-on parler de droits de l'homme et, dans le même temps, refuser de manière flagrante le droit inaliénable de nombreuses personnes d'avoir accès à la science et à la technologie, qui ont des applications dans les domaines de la médecine, de la production industrielle et l'énergie, et ralentir leur progrès et leur développement par la force et l'intimidation? Les nations peuvent-elles être privées de tout progrès scientifique et technologique par la menace du recours à la force et sur la base de simples allégations portant sur un possible détournement à des fins militaires? Nous croyons que tous les pays et nations ont le droit de jouir des progrès scientifiques et technologiques dans tous les domaines, en particulier en ce qui concerne les technologies pacifiques permettant de produire du combustible nucléaire. Un tel accès ne saurait être limité à un petit nombre, privant la plupart des nations de l'accès à ces progrès et créant ainsi des monopoles économiques qui sont utilisés comme un instrument permettant d'étendre la domination.

Nous sommes réunis ici pour défendre les droits de l'homme, conformément à la Charte des Nations Unies, et pour empêcher certaines puissances d'affirmer que certains pays ont plus de droits ou que certains pays n'ont pas le droit de bénéficier de leurs droits légitimes.

Nous ne devons pas, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, revenir à une logique féodale et tenter une fois de plus de refuser aux sociétés l'accès aux progrès scientifiques et technologiques. L'ONU doit être le symbole de la démocratie et de l'égalité des droits des nations. Si nous évoquons l'égalité des droits des nations dans les instances politiques, nous devons

également parler de la même notion dans cette instance. De même, si nous parlons du droit à la souveraineté, alors toutes les nations doivent pouvoir exercer leurs droits sur un pied d'égalité et dans un processus démocratique.

L'ONU pourra porter l'étendard de la démocratie dans le monde lorsqu'elle sera elle-même une manifestation du processus démocratique. Je réaffirme que la tranquillité et la paix durables ne peuvent être fondées que sur la justice et la spiritualité.

La République islamique d'Iran est le symbole de la véritable démocratie. Tous les représentants, y compris le dirigeant, le président et les membres de l'Assemblée consultative islamique, des conseils des villes et des villages sont élus par les citoyens. La République islamique d'Iran a tenu 27 élections nationales en 27 ans. Ceci montre que c'est une société vibrante et dynamique dans laquelle la population participe largement à la vie politique.

En raison de son importance et de son influence dans la très importante et stratégique région du Moyen-Orient, la République islamique d'Iran s'est engagée à contribuer activement à la promotion de la paix et de la stabilité dans cette région.

Les régimes de Saddam et des Taliban étaient tous les deux les produits des puissances étrangères. Le peuple afghan et le peuple iraquien savent parfaitement qui a soutenu ces deux régimes. Aujourd'hui, pour établir la paix et la sécurité dans la région, les forces d'occupation étrangères doivent partir et transférer la souveraineté politique et économique aux peuples de ces deux pays.

La République islamique d'Iran continuera de fournir son plein soutien aux peuples iraquien et afghan et à leurs gouvernements élus et les aidera activement à instaurer l'ordre et la sécurité. Mon pays continuera de leur offrir sa sincère coopération et d'entretenir de bonnes relations avec eux.

En Palestine, une paix durable sera possible grâce à la justice, à la fin de la discrimination et de l'occupation des terres palestiniennes, au retour de tous les réfugiés palestiniens et à l'instauration d'un État palestinien démocratique avec Al Qods Al Charif pour capitale.

Aujourd'hui, plus que jamais, les nations ont besoin de coopération et d'échanges constructifs, positifs et honnêtes afin de jouir d'une vie tranquille,

pacifique et digne, qui soit fondée sur la justice et la spiritualité. Faisons un pacte collectif pour réaliser l'aspiration légitime de nos nations.

Je souhaiterais maintenant aborder brièvement l'approche adoptée par la République islamique d'Iran et l'initiative qu'elle a prise concernant la question nucléaire. Les armes nucléaires et leur prolifération, d'une part, et toute tentative d'imposer un régime d'apartheid pour ce qui est de l'accès à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, d'autre part, représentent deux grandes menaces pesant sur la tranquillité et la paix internationales.

Gardant à l'esprit le fait qu'aucun effort sérieux, assorti de mécanismes pratiques, n'a été déployé pour progresser vers un véritable désarmement et pour appliquer, plus spécifiquement, les décisions et résultats des conférences de révision du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1995 et de 2000, je suggère que l'Assemblée générale, organe principal de l'ONU, demande à un comité spécial de compiler et de soumettre un rapport global sur les mécanismes et stratégies concrètes possibles en vue d'un désarmement total. On devrait également demander à un tel comité de faire une enquête sur la manière dont, en violation des principes énoncés dans le TNP, du matériel, des technologies et de l'équipement permettant de fabriquer des armes nucléaires ont été transférés au régime sioniste, et de proposer des mesures pratiques en vue de l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Certains États puissants pratiquent une approche discriminatoire, s'opposant à l'accès des États parties au TNP au matériel, à l'équipement et à des technologies nucléaires à des fins pacifiques. Ce faisant, ils ont l'intention d'imposer un apartheid nucléaire. Nous sommes préoccupés par le fait que, lorsque certains États puissants maîtriseront complètement les ressources et les technologies relatives à l'énergie nucléaire, ils refuseront l'accès à d'autres États et aggraveront la division qui existe entre les pays puissants et le reste de la communauté internationale. Lorsque cela se produira, nous serons divisés entre pays où luit la lumière et ceux plongés dans l'obscurité.

Il est regrettable qu'au cours de ces 30 dernières années aucune mesure efficace n'ait été appliquée pour faciliter l'exercice du droit juridiquement reconnu des États parties au TNP à avoir accès et à employer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément

à l'article IV. En conséquence, l'Assemblée générale devrait demander à l'Agence internationale de l'énergie atomique – conformément à l'article II de son statut – de signaler toute violation commise par des pays qui ont empêché la mise en œuvre de l'article que je viens de mentionner et d'élaborer des stratégies concrètes permettant de relancer sa mise en œuvre.

Il est particulièrement important de noter que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire en l'absence d'un cycle de combustible est une proposition vide de sens. Les pays et les peuples, qui dépendent de puissances coercitives pour s'alimenter en combustible et sont prêts à tout pour promouvoir leurs intérêts, pourraient en effet devenir totalement dépendants des centrales nucléaires. Aucun gouvernement élu par le peuple et responsable ne considérerait qu'une telle situation sert l'intérêt de sa population. L'histoire de la dépendance vis-à-vis du pétrole dans les pays riches en pétrole et sous domination est une expérience qu'aucun pays indépendant ne souhaite renouveler.

Ces puissances hégémoniques, qui estiment que les progrès scientifiques et technologiques dans les nations libres et indépendantes constituent un obstacle au monopole qu'elles détiennent sur ces importants instruments de pouvoir et qui ne veulent nullement que des accomplissements similaires aient lieu dans d'autres pays, ont transformé en une course à l'armement nucléaire la réalité des efforts technologiques entrepris par l'Iran, de manière sûre et totalement sécurisée, dans le domaine nucléaire. Tout cela n'est que propagande. La République islamique d'Iran présente en toute bonne foi sa proposition visant à engager un échange constructif et un dialogue juste. Toutefois, si certains tentaient d'imposer leur volonté au peuple iranien en recourant au langage de la force et de la menace contre notre pays, nous repenserions alors toute notre approche de la question nucléaire.

Je voudrais, en ma qualité de Président élu du peuple iranien, présenter les autres grandes lignes de l'initiative de mon pays concernant la question nucléaire.

Tout d'abord, la République islamique d'Iran réitère la position, déjà répétée à plusieurs reprises, selon laquelle, en vertu de nos principes religieux, la poursuite de l'armement nucléaire est interdite.

Deuxièmement, la République islamique d'Iran estime qu'il est nécessaire de revitaliser le Traité sur la

non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de créer, comme je l'ai proposé plus tôt, un comité spécial chargé de lutter contre l'arme nucléaire et d'abolir l'apartheid qui prévaut dans le domaine de l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

Troisièmement, techniquement, le cycle du combustible en République islamique d'Iran n'est pas différent de celui des pays qui disposent de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. C'est pourquoi, en tant que mesure de confiance supplémentaire et pour assurer le plus haut degré de transparence, la République islamique d'Iran est disposée à établir des partenariats sérieux avec les secteurs privé et public d'autres pays lors de la mise en œuvre du programme d'enrichissement de l'uranium en Iran. Telle est l'avancée la plus radicale, au-delà même des conditions imposées par le TNP, que propose l'Iran en tant que nouvelle mesure de confiance.

Quatrièmement, conformément au droit inaliénable de l'Iran à avoir accès à un cycle de combustible nucléaire, la poursuite des échanges et de la coopération technique et juridique avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) continuera de demeurer au cœur de notre politique nucléaire. Le lancement et la poursuite de négociations avec d'autres pays seront menés dans le cadre du dialogue établi entre l'Iran et l'AIEA. C'est en ayant cela à l'esprit que j'ai demandé aux responsables iraniens compétents de dresser la liste des éléments juridiques et techniques de l'approche nucléaire de l'Iran, en se fondant sur les considérations suivantes.

Premièrement, les précédents internationaux nous enseignent que les contrats de livraison de combustible nucléaire ne sont pas fiables et qu'il n'existe aucun document ou instrument international juridiquement contraignant garantissant la livraison du combustible nucléaire. À de multiples reprises, des contrats bilatéraux de ce genre ont été soit suspendus, soit purement résiliés pour des raisons politiques. Par conséquent, la République islamique d'Iran, dans sa quête d'une technologie nucléaire pacifique, estime qu'il est de son droit légitime d'obtenir des garanties objectives en matière d'enrichissement de l'uranium dans le cycle du combustible nucléaire.

Deuxièmement, dans le cadre de ses négociations avec la troïka de l'Union européenne, l'Iran a tenté, en toute honnêteté, de faire la preuve que ses activités nucléaires se fondent de manière irréfutable et légitime

sur le TNP et s'est évertuée à instaurer la confiance mutuelle. Le choix de nos partenaires de négociation et la poursuite des pourparlers avec la trïka de l'Union européenne seront fonction des exigences de notre coopération avec l'AIEA sur le non-détournement du processus d'enrichissement de l'uranium à des fins non pacifiques dans le cadre du TNP. Dans ce contexte, plusieurs propositions ont été avancées et pourront être examinées lors de ces négociations.

Troisièmement, l'approche discriminatoire adoptée concernant le TNP, qui se concentre sur les obligations faites aux États Parties et ignore leurs droits au titre du Traité, devrait cesser.

En tant que Président de la République islamique d'Iran, je peux assurer l'Assemblée que mon pays fera tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à la tranquillité et à la paix mondiales, en se fondant sur les valeurs de la spiritualité et de la justice et sur le principe de l'égalité des droits de tous les peuples et de toutes les nations. Mon pays dialoguera et coopérera de manière constructive avec la communauté internationale pour relever les défis qui nous attendent.

Depuis la nuit des temps, l'humanité attend le jour où la justice, la paix, l'égalité et la compassion régneront sur le monde. Nous pouvons tous contribuer à l'avènement d'un tel monde. Lorsque ce jour viendra, la promesse ultime faite par toutes les religions divines se réalisera avec l'émergence d'un être humain parfait, héritier de tous les prophètes et de tous les hommes pieux. Il conduira alors le monde vers la justice et la paix absolue.

Seigneur tout puissant, je prie pour que tu hâtes l'apparition de ton dernier émissaire, l'être promis, cet être humain parfait et pur, celui qui remplira ce monde de justice et de paix. Ô Seigneur, fais de nous ses compagnons, ses disciples et ceux qui servent sa cause.

**Le Président** (*parle en anglais*): Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République islamique d'Iran de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Mahmoud Ahmadinejad, Président de la République islamique d'Iran, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Allocution de M. Thabo Mbeki, Président de la République sud-africaine**

**Le Président** (*parle en anglais*): L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République sud-africaine.

*M. Thabo Mbeki, Président de la République sud-africaine, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*): Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Thabo Mbeki, Président de la République sud-africaine, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Mbeki** (*parle en anglais*): En premier lieu, je voudrais saluer M. Jean Ping, le Président sortant de l'Assemblée générale, pour le travail qu'il a fourni à la tête de l'Assemblée alors que les nations du monde examinaient les questions d'importance vitale qui ont conduit à l'élaboration du document final adopté la nuit dernière.

Je voudrais également vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que vous dirigerez habilement l'Assemblée, alors qu'elle doit relever le défi consistant à mettre en œuvre les décisions prises lors du Sommet sur les suites données à la Déclaration du Millénaire, tout en demeurant saisie de plusieurs autres questions importantes qui n'ont pas été traitées de manière appropriée dans le document final.

Juste avant que nous nous retrouvions ici pour le Sommet, une importante réunion des dirigeants chrétiens a eu lieu à Washington. Ces dirigeants ont publié un communiqué intitulé « Un appel au partenariat », destiné à notre réunion au sommet. Cet appel se lit notamment comme suit :

À l'appel pressant des dirigeants ecclésiastiques de l'hémisphère sud, nous nous sommes réunis en la Cathédrale nationale de Washington en tant que dirigeants chrétiens représentants des coutumes et de lieux divers, riches et pauvres, issus du Sud comme du Nord, unis par la même préoccupation en faveur des individus qui vivent dans la pauvreté. Nous voyons leurs visages, en entendons leurs voix, ils sont des nôtres et nous sommes des leurs.

À l'heure où l'Organisation des Nations Unies célèbre son soixantième anniversaire, nous

la remerciements pour le travail qu'elle accomplit en faveur du maintien de la paix et de la réconciliation mondiale, en particulier pour l'engagement historique pris dans la Déclaration du Millénaire de 2000 d'éliminer la pauvreté. Cinq ans se sont écoulés et, en dépit de cette victoire de principe, c'est un constat d'échec qui s'impose dans la pratique. Par ce communiqué, nous proposons notre partenariat aux dirigeants rassemblés au Sommet mondial de l'ONU pour susciter un mouvement collectif qui donnerait corps aux promesses des objectifs du Millénaire pour le développement, et réaliser une avancée cruciale vers l'avènement d'un monde plus juste pour tous les enfants de Dieu.

Nous pensons que Dieu nous appelle à placer ceux qui se débattent avec la pauvreté au centre de nos préoccupations. La mondialisation a entraîné une croissance économique sans précédent. Dans le même temps, un sixième de la population mondiale continue de se battre chaque jour pour sa survie, croulant sous le fardeau écrasant de la pauvreté abjecte. La concentration croissante des richesses dans notre monde, alors que tant d'individus souffrent, est un scandale qui nous appauvrit tous.

Nous croyons que l'esprit de partenariat entre riches et pauvres, dont les OMD sont l'exemple, est une façon pour le monde de s'attaquer à la pauvreté sous tous ses aspects. En particulier, nous appuyons l'objectif de partenariat mondial pour le développement, et nous pensons que les Églises peuvent apporter une contribution unique à ce partenariat.

En tous cas, le fait que les dirigeants religieux qui ont lancé cet appel soient venus d'un grand nombre de régions du monde pour convenir d'un message à adresser à notre Réunion plénière de haut niveau doit nous amener à penser que les masses – les peuples qui nous ont élus – attendent beaucoup de l'ONU. Elles considèrent cette Organisation comme leur partenaire prééminent dans la lutte perpétuelle pour bâtir un monde meilleur et plus humain.

Ils mettent au défi ceux d'entre nous qui avons le privilège de représenter nos États à l'ONU afin d'édifier, de renforcer et de diriger cette Organisation mondiale de sorte qu'elle puisse réellement jouer son rôle de partenaire prééminent des peuples du monde

dans l'établissement d'un monde meilleur et plus humain.

En conséquence, je crois que nous devons considérer avec le plus grand sérieux la conclusion qu'ils ont tirée, à savoir que cinq années se sont écoulées depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire et qu'« en dépit de cette victoire de principe, c'est un constat d'échec qui s'impose dans la pratique ».

Il y a 60 ans, au lendemain de la folie destructrice de la Seconde Guerre mondiale et du génocide ignominieux commis pendant cette guerre, l'ONU a été fondée, selon les mots même de la Charte, pour « préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ».

Répondant à la quête universelle des droits de l'homme et des peuples, les fondateurs ont déclaré qu'ils fondaient l'ONU pour « proclamer à nouveau [leur] foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites » et pour « favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ».

Alors que nous nous réunissons ici, en partie pour célébrer le sixième anniversaire d'une Organisation internationale établie pour donner espoir aux peuples du monde, nous ne pouvons éviter de poser certaines questions difficiles. Le faire est nécessaire si nous voulons honorer l'obligation qui est la nôtre de veiller à ce que l'ONU s'acquitte de ses responsabilités, telles que décrites par les dirigeants religieux qui se sont rassemblés à la Cathédrale nationale de Washington et parmi lesquelles figurent l'instauration de la paix, la réconciliation mondiale et l'élimination de la pauvreté.

Il nous faut nous demander dans quelle mesure l'ONU est aujourd'hui mieux à même, 60 ans après sa fondation, de préserver les générations futures du fléau de la guerre; de protéger et faire progresser les droits humains fondamentaux pour tous; de protéger et de favoriser la dignité et la valeur de la personne humaine; d'assurer l'égalité des droits des hommes et des femmes; d'assurer l'égalité des droits des nations grandes et petites; et de favoriser le progrès social et de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Nous devons nous demander – et y répondre en toute honnêteté – si ce que nous, les Nations Unies, faisons est à juste titre décrit comme une victoire de principe mais un constat d'échec dans la pratique, comme l'ont dit les dirigeants religieux.

La réalité est que, 60 ans après que l'ONU a été créée pour s'attaquer aux conséquences révoltantes et atroces du crime de racisme, nous continuons d'être confrontés à ce cancer. Bien que l'ONU ait adopté des décisions importantes en la matière et convoqué les conférences susceptibles d'unir les peuples du monde contre le racisme, ceux qui continuent d'être victimes de ce crime contre l'humanité auraient du mal à citer les cas où l'ONU est venue à leur secours.

Soixante ans après la création de l'ONU, les outrages de la guerre et des conflits armés continuent d'affliger des innocents, manifestement parce que nous, les Nations Unies, manquons de la volonté d'honorer l'engagement pris lorsque cette Organisation a été créée.

Les Africains qui ont été exposés à de nombreux conflits violents depuis la création de l'ONU tiennent particulièrement à ce que cette Organisation honore son devoir de préserver les générations africaines du fléau de la guerre. À l'heure où nous parlons, l'ONU est confrontée à la tâche urgente de prendre les mesures nécessaires en Côte d'Ivoire pour aider à instaurer une paix durable dans cet important pays d'Afrique, ouvrant ainsi la voie vers sa réunification, la tenue d'élections démocratiques, la promotion du progrès social et l'instauration de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande, pour reprendre les mots de la Charte.

Un défi similaire attend cette Organisation, s'agissant de rétablir une paix durable dans le Darfour au Soudan, se fondant sur la conclusion historique et la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Soudan, signé à Nairobi, au Kenya, au début de l'année.

Il y a tout juste 11 ans, nous étions confrontés à un horrible génocide au Rwanda, et des milliers de gens sont morts dans le conflit d'extermination qui faisait rage dans les Balkans. Ceux qui ont été victimes de cette sauvagerie auraient tout à fait raison de conclure que l'ONU a trahi l'engagement pris envers les peuples du monde.

Je suis certain que nous sommes tous impatients de voir prendre fin les conflits au Moyen-Orient,

notamment en Iraq, et en particulier de voir le rétablissement des droits du peuple palestinien dans le cadre de la mise en œuvre réussie de la Feuille de route.

Tout en nous félicitant de la récente évolution positive à cet égard, nous devons accepter le fait que chaque jour qui passe sans la pleine mise en œuvre de la Feuille de route ne sert qu'à pointer un doigt accusateur sur nous, les Nations Unies, nous reprochant de ne pas avoir fait tout ce que nous aurions pu pour contribuer à assurer la paix juste et durable, qui est le droit des peuples palestiniens, israéliens et arabes.

Nous avons tous reconnu les menaces graves et urgentes que fait peser le terrorisme international sur toutes nos nations. Nous avons tous pris conscience du fait qu'une action multilatérale est nécessaire face à cette menace commune. Pourtant, nous ne sommes toujours pas parvenus à une définition commune de cette menace ni n'en avons déterminé les causes fondamentales.

La non-prolifération et l'élimination des armes de destruction massive sont des questions d'une importance critique pour toutes les nations, grandes et petites. Pourtant, nous ne sommes pas parvenus à aborder ces problèmes dans le Document final adopté hier soir au Sommet sur les suites données à la Déclaration du Millénaire, alors même que la question des armes nucléaires et de leur non-prolifération figure parmi les problèmes principaux à la une des journaux du monde et à l'ordre du jour de la communauté internationale. Nul ne saurait prétendre légitimement que notre incapacité, à nous, les Nations Unies, de prendre des mesures spécifiques sur ces questions a servi à renforcer la sécurité mondiale face à la menace des armes de destruction massive.

S'agissant de la question iranienne, nous sommes fermement convaincus qu'il faut reprendre les négociations et que la question doit être réglée dans le cadre des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et avec la pleine participation de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le fossé entre riches et pauvres se creuse à l'intérieur des pays et entre eux, comme le constate le *Rapport mondial sur le développement humain 2005* du Programme des Nations Unies pour le développement, qui indique que le fossé entre le citoyen moyen des pays les plus riches et celui des pays les plus pauvres

est immense et continue de s'élargir. Il fait observer que en 1990, l'Américain moyen était 38 fois plus riche que le Tanzanien. Aujourd'hui, il est 61 fois plus riche.

Ce même rapport affirme, en page 3 :

« En 2003, 18 pays d'une population combinée de 460 millions d'habitants ont enregistré des scores inférieurs à l'indice de développement humain (IDH) qu'en 1990, une inversion sans précédent. Au milieu d'une économie mondiale de plus en plus prospère, 10,7 millions d'enfants naissent chaque année sans la perspective de fêter leur cinquième anniversaire, et plus d'un milliard de personnes survivent dans la pauvreté absolue avec moins d'un dollar par jour. » (*Rapport mondial sur le développement humain 2005*, p. 3)

En conséquence, si nous prenons le temps d'examiner le chemin parcouru pour juger si nous avons réussi à préserver le monde du fléau de la guerre; si nous avons bâti un monde qui a proclamé à nouveau sa foi dans les droits fondamentaux de l'homme; si nous avons créé un monde qui a restauré la dignité et la valeur de la personne humaine – un monde qui a consolidé l'égalité de droits des hommes et des femmes ainsi que des nations, grandes et petites, la réponse de la majorité des peuples du monde pourrait fort bien être un « non » retentissant.

L'ONU a adopté de nombreuses décisions destinées à permettre de faire face aux différents défis mondiaux qui l'ont accompagnée pendant ses 60 ans d'existence. En conséquence, nous disposons des politiques voulues pour faire face aux problèmes sociaux, économiques, politiques et autres que connaît l'humanité. Nous avons également adopté des programmes complets et clairs pour mettre en œuvre ces politiques et nous avons dégagé les ressources nécessaires à leur mise en œuvre.

Les questions auxquelles nous devons répondre sont donc : pourquoi n'avons-nous pas mis en œuvre ces programmes? Et que faut-il faire pour remédier à cette situation?

Avec la mondialisation, notre monde commun est plus intégré aujourd'hui qu'il ne l'était lors de la création de l'ONU, il y a 60 ans. De même, l'interdépendance des questions de paix, de sécurité, de développement et de respect des droits de l'homme n'a

jamais été aussi prononcée qu'aujourd'hui. Tout cela signifie que les impératifs qui ont rendu nécessaire et pertinente la création de l'ONU dans le cadre d'un système souhaitable de gouvernance mondiale sont encore plus catégoriques aujourd'hui et que la réforme nécessaire de l'Organisation doit avoir lieu pour lui permettre d'être en phase avec les nouvelles réalités mondiales apparues depuis sa création et d'avoir les moyens de réagir efficacement aux défis urgents que doit relever l'humanité tout entière.

Et pourtant, le douloureux paradoxe qui est le nôtre tient à l'effritement manifeste, avec les années, de l'autorité et du prestige de l'ONU, associé à une dérive constante vers la marginalisation de cette Organisation par rapport au rôle qui lui revient de droit, en application des principes clairs de la Charte des Nations Unies. Pour cette soixantième session, l'Assemblée générale a la lourde responsabilité de réaffirmer une nécessité critique, celle de pouvoir s'acquitter de ses responsabilités en vertu de cette Charte. L'expérience des 60 dernières années montre que pour faire face à la critique qu'ont lancée à l'Organisation les dirigeants religieux, en l'accusant de faire triompher les principes aux dépens de la pratique, nous devons être prêts à engager un combat de tous les instants pour que la vision exprimée dans la Charte de Nations Unies puisse être traduite en réalité.

Alors que nous engageons ce combat, nous devons dire, comme l'ont fait les dirigeants religieux réunis à la cathédrale nationale de Washington, que nous sommes unis dans une préoccupation commune à l'égard de ceux qui vivent dans la pauvreté : « nous voyons leurs visages; nous entendons leurs voix, ils font partie de nous et nous faisons partie d'eux ».

Je voudrais, pour terminer, réitérer toute notre solidarité et nos condoléances à la population des États-Unis et à son Gouvernement suite aux pertes humaines et aux destructions causées par le cyclone Katrina.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République d'Afrique du Sud de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Thabo Mbeki, Président de la République d'Afrique du Sud, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

**Allocution de S. M. le Sultan Haji Hassanal Bolkiah Mu'izzaddin Waddaulah, Sultan et Yang Di Pertuan du Brunéi Darussalam**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Sultan du Brunéi Darussalam.

*S. M. le Sultan Haji Hassanal Bolkiah Mu'izzaddin Waddaulah, Sultan et Yang Di Pertuan du Brunéi Darussalam, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Sultan et Yang Di Pertuan du Brunéi Darussalam, S. M. le Sultan Haji Hassanal Bolkiah Mu'izzaddin Waddaulah, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Sultan Haji Hassanal Bolkiah Mu'izzaddin Waddaulah** (*parle en anglais*) : Je voudrais adresser mes félicitations au Président pour son élection et, par la même occasion, assurer l'ensemble des membres de l'Assemblée du soutien énergique et non démenti du Brunéi Darussalam à l'Organisation des Nations Unies.

Au cours des quatre dernières années, une grande partie de l'attention, à la quasi-totalité des grandes conférences internationales, a été consacrée aux attentats inhumains des terroristes internationaux. Inévitablement, elle s'est concentrée sur des événements spécifiques, ce qui est compréhensible – le Brunéi Darussalam se joint une fois de plus, à cet égard, à la condamnation qui a été faite de tous ces actes et adresse ses profondes condoléances aux familles de tous ceux qui ont subi des pertes. Cependant, alors que nous nous réunissons avec les autres membres de l'ONU, nous tenons à réaffirmer encore ce que nous n'avons cessé de dire depuis le début de la vague actuelle de terrorisme mondial : ces attentats barbares vont bien au-delà des souffrances personnelles et de la condamnation des États; ils sont symptomatiques de nombreuses menaces graves auxquelles doit faire face le monde d'aujourd'hui. En ce sens, ils ne représentent rien de moins qu'un attentat à l'ordre mondial.

C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il est grand temps que l'ordre mondial s'affirme de façon moderne. En d'autres termes, il nous faut une Organisation des Nations Unies nouvelle, revitalisée

– non pas pour nous, les chefs d'État, non pas pour les diplomates, ni, non plus, pour tous ceux d'entre nous qui sont privilégiés et qui ont les moyens et l'éducation, et les possibilités, d'espérer et d'avoir confiance – il faut une ONU nouvelle pour les citoyens ordinaires que nous avons le privilège de représenter ici.

Si l'on attende ainsi à l'ordre mondial, c'est que l'on attende à la vie des gens ordinaires et de leurs familles. Plus que d'un attentat, il s'agit même trop souvent d'un assaut. Cet assaut n'est pas simplement le fait de terroristes criminels : il provient de nombreux aspects de la mondialisation, de la criminalité internationale, des nouvelles technologies, des fractures sociales et culturelles, d'une dégradation rapide de l'environnement et des graves menaces que représente la propagation potentielle de nouvelles maladies effrayantes. En termes humains réels, immédiats, il provient de la peur, de l'injustice, de la perte des valeurs absolues et de la colère pure. Il se manifeste dans les sentiments de désespérance et dans une perte presque totale de confiance.

Beaucoup d'entre nous ici présents, en particulier ceux qui viennent des petits États en développement, sont donc convaincus que l'ordre mondial doit être renforcé considérablement. Comme je l'ai déclaré à la Réunion plénière de haut niveau (A/60/PV.6) il y a deux jours, il n'y a pas de meilleur moyen d'engager ce processus qu'en réalisant chacun nos objectifs du Millénaire pour le développement. C'est la raison pour laquelle, au Brunéi Darussalam, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour les réaliser sur notre sol et aider nos voisins à faire de même.

En définissant les objectifs du Millénaire, nous avons reconnu que pour rétablir l'ordre mondial, il fallait s'attaquer aux causes profondes de la colère, du désespoir, de l'injustice et de la haine. Je voudrais, par conséquent, féliciter une fois de plus le Secrétaire général et ses collaborateurs, ainsi que les institutions des Nations Unies, professionnels comme bénévoles, de tout ce qu'ils ont fait sur le terrain pour nous permettre de mieux comprendre ces causes. Ces causes sont maintenant clairement définies, dans toute leur urgence. Elles sont politiques, sociales, culturelles et économiques. Dans chaque cas, nous ne pensons pas que les solutions peuvent être imposées. Lorsque la communauté internationale est si gravement divisée sur des questions telles que le développement du nucléaire, la prolifération des armes, la mondialisation,

l'environnement et l'injustice sociale, c'est à cet organe de juger si tel ou tel type de comportement international est acceptable. Les solutions aux problèmes internationaux doivent venir d'une ONU véritablement unie, agissant de concert. En d'autres mots, l'ONU doit être une organisation mondiale efficace, déterminée à s'attaquer aux causes profondes et à encourager le dialogue et la négociation comme seuls moyens de règlement des différends, indépendamment du temps que cela prend et aussi frustrant que puisse être le processus.

La crise mondiale qui entoure la question de savoir comment combattre au mieux le terrorisme moderne renforcé par la technologie souligne cette nécessité. Cela fait de nombreuses années que nous soutenons que la compréhension des causes profondes doit être un élément important de toute démarche à long terme visant à mettre un terme aux activités terroristes.

Bien sûr, la coopération bilatérale et multilatérale, sous toutes les formes possibles, est nécessaire pour appréhender les criminels impliqués. Mais la condamnation ne suffit pas et la législation n'est jamais suffisante. Il faut résolument s'opposer à toute tentative de justifier les actes de terrorisme, non au moyen d'un échange de définitions contradictoires du mal, mais par la volonté de remédier à toutes les causes profondes possibles, que certains considèrent peut-être, à tort, comme justifiant leurs actes.

Ce n'est pas chose aisée. Il faut qu'il y ait un consensus, ici, à l'ONU, sur ce qui constitue une injustice, notamment une injustice historique, et sur ce qui constitue un manque d'équité. Cela exige à son tour une ONU réformée.

Nous sommes une petite nation. Notre intérêt est de travailler en étroite collaboration avec tous les autres Membres. Pour cette raison, nous aiderons, dans toute la mesure de nos moyens, à rechercher le consensus le plus large possible sur toutes les nombreuses décisions déterminantes que l'Organisation est actuellement appelée à prendre.

La plus importante de ces décisions, actuellement, concerne la question de la réforme de l'ONU. Comme de nombreux autres Membres, cela fait longtemps que nous appuyons fermement la réforme. Depuis plusieurs mois, nous tenons des discussions avec de nombreux collègues qui vont bien au-delà des questions de principe. Elles portent sur des

propositions précises. La plupart visent à la refonte de la structure de l'Organisation, y compris celle du Conseil de sécurité. Notre réponse est la même que d'habitude. Nous écouterons avec respect. Nous reconnaitrons la bonne volonté de tous les États Membres et nous aiderons de quelque façon que ce soit à dégager le consensus le plus large possible. Il ne s'agit pas, d'après nous, d'un moyen d'éviter les dures décisions qui sont à prendre. Au contraire, nous pensons qu'il est utile de reconnaître combien ces décisions sont difficiles et combien cet organe revêt de l'importance pour le monde.

Le consensus qui s'est dégagé il y a 60 ans était très net. Il a servi le monde pendant des décennies. Il ressort clairement maintenant que, même si la structure de l'ONU reste en place, le monde a beaucoup changé. L'on est à la recherche d'un nouveau consensus. Contrairement à celui qui s'est dégagé à la fin de la Seconde Guerre mondiale, il ne porte pas sur les moyens de maintenir la paix; il cherche à créer les conditions d'une paix durable. C'est, d'après nous, la seule façon pour l'ONU de faire obstacle à toutes les forces de la violence et de l'inhumanité au moyen d'un ordre mondial fort et juste.

Lorsque le moment sera venu pour l'Assemblée de se prononcer, c'est sous cet angle que nous, à Brunéi Darussalam, nous examinerons toutes les propositions.

**Le Président** (*parle en anglais*) : au nom de l'Assemblée générale, je souhaite remercier le Sultan et Yang Di Pertuan de Brunéi Darussalam de sa déclaration.

*S. M. le Sultan Haji Hassan Bolkia Mu'izzaddin Waddaulah, Sultan et Yang Di Pertuan de Brunéi Darussalam est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Allocution de M. Mwai Kibaki, Président de la République du Kenya**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va à présent entendre une allocution du Président de la République du Kenya.

*M. Mwai Kibaki, Président de la République du Kenya, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la

bienvenue à l'ONU à S. E. M. Mwai Kibaki, Président de la République du Kenya, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Kibaki** (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir de prendre la parole devant l'Assemblée générale à l'occasion de ma première visite à l'ONU en ma qualité de chef d'État. Tout d'abord, je vous félicite, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général, Kofi Annan, pour la compétence avec laquelle il dirige notre Organisation et pour les propositions de réforme qu'il a soumises à notre examen. Depuis sa nomination, le Secrétaire général a dirigé l'ONU avec tact et patience. Sa capacité à dégager un consensus a effectivement été exemplaire. Nous partageons sa vision de l'ONU au XXI<sup>e</sup> siècle, telle que définie dans son rapport extraordinaire intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005). Je suis sûr que les États Membres saisiront cette occasion historique et réaliseront la promesse d'un monde meilleur pour la postérité.

Le changement apparu dans la distribution du pouvoir dans le monde, ainsi que l'émergence de nouvelles menaces et de nouveaux défis, a bouleversé le contexte dans lequel l'ONU opère. L'ONU devra toutefois demeurer fidèle aux valeurs universelles qui ont inspiré sa création. Nos peuples s'attendent à ce qu'elle agisse en tant qu'agent du progrès. Ils espèrent qu'elle jouera un rôle efficace et de chef de file dans l'amélioration du bien-être économique et social.

Le Kenya souscrit aux principes de la Charte, qui servent de point de référence pour la réforme de l'ONU. Ces principes constituent sa force intérieure. Nous pensons que le principe de la démocratie est aussi essentiel à l'Organisation et à sa santé qu'il l'est à la prospérité de nos propres nations. Le Kenya attache une très grande valeur à ce principe et s'efforce de le répandre généreusement dans le monde et au sein de cette institution.

Les problèmes à l'échelle du monde requièrent des solutions à l'échelle du monde. L'ONU est le seul instrument qui puisse nous aider à parvenir à ces solutions et à conférer la légitimité à nos actions. L'ONU demeure indispensable dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle est cruciale pour la réalisation du développement durable et la

promotion des droits de l'homme. Employons-nous à renforcer l'ONU pour qu'elle puisse relever les défis de notre époque.

D'importantes propositions sur la réforme de l'ONU sont déjà sur la table. Mon gouvernement adopte la définition holistique de la sécurité collective, qui affirme avec force les liens existant entre paix, développement, droits de l'homme et état de droit. Ces objectifs ne sauraient être réalisés isolément. Comme le Secrétaire général l'a fait remarquer, « il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement, et il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés » (A/59/2005, par. 17). Je suis sûr que nous souscrivons tous à ces vérités évidentes.

Le Kenya est fermement convaincu que la réforme de l'Organisation des Nations Unies est un processus, et non pas un événement. Compte tenu de la nature intégrée de ces questions, nous devons adopter une approche politique globale vis-à-vis des réformes de l'Organisation des Nations Unies. Il nous faut maintenir une vision large portée par un effort collectif qui en fin de compte bénéficiera au système international.

Je note avec satisfaction que, bien que certaines des propositions aient été adoptées, nous devrions procéder plus rapidement à leur mise en œuvre. Je fais référence en particulier aux propositions qui ne requièrent pas un amendement de la Charte, notamment l'adoption d'une stratégie énergique de lutte contre le terrorisme, le renforcement du maintien de la paix, l'établissement d'une commission et d'un fonds permanent pour la consolidation de la paix et la réforme du système de protection des droits de l'homme.

Je note également avec satisfaction le consensus sur le renforcement de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, et sur l'établissement d'une relation solide entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales.

La protection de l'environnement est une menace qui pèse lourdement sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Plus que jamais, ceci place l'environnement au cœur du développement durable. La gouvernance environnementale internationale fait partie intégrante de la réalisation du développement durable. Le Kenya souscrit pleinement au processus actuel de définition des éléments de la

gouvernance environnementale internationale. Ceci doit cependant être fait dans le cadre de la décision de Carthagène dont l'objectif est de renforcer le mandat actuel du Programme des Nations Unies pour l'environnement grâce à un appui financier et scientifique renforcé.

Nous devrions également reconnaître qu'aucune réponse ne sera vraiment efficace tant que la communauté internationale n'honorera pas complètement les engagements qu'elle a pris de débloquent les moyens nécessaires comme le prévoient les divers accords environnementaux.

Le Kenya reste fermement attaché au Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et se félicite de l'état de sa mise en œuvre aux niveaux national et régional. En dépit des progrès réalisés, les armes légères et autres armes classiques continuent de tomber entre les mains d'acteurs non étatiques mal intentionnés, avec toutes les conséquences que cela entraîne pour la paix et la sécurité, et l'instabilité politique qui s'ensuit dans de nombreux pays. Pour mettre un frein à ce phénomène, le Kenya prie le Secrétaire général de lancer une étude sur la possibilité de créer un instrument juridique pour contrôler les transferts d'armes classiques.

Le Kenya appuie également les propositions relatives au renforcement des capacités de l'ONU en matière d'opérations de maintien de la paix. Tout mandat de maintien de la paix devrait être clair et précis. Les commandants sur le terrain doivent disposer de ressources adéquates pour mener à bien leur mandat. Les interventions dans des situations de crise doivent également se faire en temps voulu afin d'empêcher des pertes inutiles en vies humaines. Le Kenya se félicite des contributions vitales apportées à la paix et à la sécurité par des organisations régionales qui forgent des partenariats prudents avec l'ONU.

En outre, le Kenya approuve la proposition d'établir une capacité militaire stratégique visant à renforcer les opérations de maintien de la paix de l'ONU et la création d'une brigade de réserve afin de pouvoir déployer rapidement la police civile de l'Organisation dans des opérations de maintien de la paix.

Nous appuyons résolument la proposition du Secrétaire général d'établir une commission et un fonds pour la consolidation de la paix d'ici au 31 décembre 2005. Nous pensons qu'une commission

de la consolidation de la paix favorisera l'instauration d'une paix véritable dans de nombreuses régions. Toutefois, il importe de régler des questions critiques relatives à sa forme, à sa fonction et à son pouvoir décisionnel.

Dans notre propre région, l'importance de la consolidation de la paix après un conflit est devenue une priorité plus grande après les succès récents des efforts de médiation au Soudan et en Somalie, efforts auxquels le Kenya a présidé sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

Le Kenya salue la communauté internationale pour l'excellente réponse qu'elle a fournie durant la Conférence d'Oslo pour les annonces de contributions à la reconstruction du Sud-Soudan. Nous appelons instamment à une réponse similaire pour aider le Gouvernement fédéral de transition de la Somalie à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie nationale de sécurité, de stabilisation et de reconstruction économique.

Nous demandons également au Conseil de sécurité de jouer un rôle plus positif et plus volontariste dans la quête d'un vaste consensus pour la paix, renforçant ainsi la capacité du Gouvernement fédéral de transition de mettre sur pied des institutions de base.

S'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, il faut que cet organe devienne bien plus équitable et plus représentatif des acteurs mondiaux de l'Organisation. Les procédures et les méthodes de travail du Conseil doivent changer dans un souci de transparence et de dialogue avec les Membres de l'ONU.

Par ailleurs, la composition future du Conseil de sécurité devrait reposer sur l'égalité souveraine des États et une représentation géographique équitable.

Le Kenya accueille avec satisfaction la proposition visant à établir une relation plus étroite entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Il existe en Afrique suffisamment de volonté politique pour permettre à l'Union africaine de réussir dans son entreprise. Je pense qu'un appui extérieur, en particulier de la part de l'ONU et de la communauté internationale en général, permettrait d'améliorer le fonctionnement de l'Union africaine.

La création, par l'Union africaine, d'un Conseil de paix et de sécurité et la mise sur pied d'une force

d'intervention prévue pour 2009 ont pour objet de promouvoir la stabilité politique en Afrique et, partant, de contribuer au développement économique. On constate déjà que l'Union africaine a pris la direction des opérations au Burundi et au Soudan, dans le Darfour, où elle a déployé une mission de maintien de la paix avant que l'ONU n'engage une action internationale.

Il y a tout lieu de saluer les récentes promesses des pays membres du Groupe des Huit (G-8), qui se sont engagés à doubler l'aide versée à l'Afrique et à annuler la totalité de la dette de 18 pays en développement. Nous espérons qu'ils tiendront leurs promesses et engagements, en application de l'accord conclu à la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, tenue en 2002. Ce soutien du G-8 aidera les pays africains à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Kenya reconnaît le caractère essentiel de la parité des sexes et le rôle central qui revient aux femmes dans le domaine du développement. Nous reconnaissons également que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement exige la participation des femmes au processus. Dans le cadre des efforts déployés dans ce sens, mon gouvernement a adopté une politique nationale de promotion de la femme. Le but est de faire participer les femmes au processus décisionnel au moyen de réformes juridiques, réglementaires et institutionnelles.

Je suis convaincu que pour atteindre notre objectif commun de revitalisation de l'ONU, nous devons adhérer aux idées nouvelles que le Secrétaire général a présentées dans son train de réformes. Cela exigera de notre part une volonté politique et des orientations. J'engage donc vivement les États Membres à saisir cette occasion en adoptant les propositions qui sont l'objet d'un large consensus. Cette réflexion sur les moyens de renforcer et de renouveler notre organisation, nous devons la mener en pensant à la postériorité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Kenya de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Mwai Kibaki, Président de la République du Kenya, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

### **Allocution de M. Nicanor Duarte Frutos, Président de la République du Paraguay**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Paraguay.

*M. Nicanor Duarte Frutos, Président de la République du Paraguay, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue au Président de la République du Paraguay, S. E. M. Nicanor Duarte Frutos, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Duarte Frutos** (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je voudrais faire part de la grande affliction du peuple paraguayen devant la tragédie causée par l'ouragan Katrina. Mon gouvernement exprime toute sa solidarité aux victimes et au Gouvernement des États-Unis. Que Dieu efface au plus vite le chagrin de toutes les familles touchées.

Nous sommes réunis ici pour commémorer les 60 ans de l'ONU. Cela représente une période suffisamment longue pour que l'on réfléchisse au processus historique de l'Organisation et, surtout, à l'intérêt de la réforme. Cette réforme est absolument nécessaire. Elle doit non seulement viser l'établissement de normes permettant de maîtriser le pouvoir belliqueux des grandes puissances, mais aussi promouvoir un développement économique équitable, sachant qu'il sera très difficile d'instaurer la paix dans un monde égoïste où la société compte de plus en plus d'orphelins.

On ne peut accepter des changements partiels ou superficiels pour satisfaire les ambitions hégémoniques d'un petit nombre. Ce qu'il faut, c'est gérer la mondialisation au moyen de normes juridiques adoptées suivant des principes démocratiques ainsi qu'au moyen d'organismes dont la légitimité confère l'autorité requise pour faire respecter ces règles.

Ce doit être la recherche d'un équilibre mondial et non le poids des considérations financières au sein de l'Organisation qui détermine la marche à suivre par l'ONU. Sinon, le pouvoir de l'argent l'emportera sur la justice et le droit des peuples, compromettant gravement la noble mission de l'ONU. Autrement dit, il ne faut pas que la réforme approfondisse les divisions. Ce serait un non-sens. La Charte constitutive

de l'ONU doit réaffirmer l'importance de l'unité entre les nations, lesquelles, au-delà de leurs différences, doivent vivre côte à côte et partager les biens et les valeurs qui font que les hommes et les peuples vivent dans la dignité.

La solution réside dans le développement équitable et démocratique. Mais pour y arriver, nous avons besoin d'échanges et de coopération accrus au niveau international. Depuis quelque temps, nos exportations se heurtent à des barrières de plus en plus élevées, tandis que se dilue la coopération. Plus exactement, là où elle existe encore, elle s'effectue dans des conditions d'injustice ou suivant l'humeur des acteurs. Les pays les plus riches n'ont toujours pas tenu la promesse faite il y a longtemps – consacrer 0,7 % de leur produit national brut aux pays les moins avancés – à l'exception honorable de la Norvège, du Luxembourg, du Danemark, de la Suède et des Pays-Bas. Toutefois, il y a lieu d'être encouragé par les propos du Président des États-Unis, qui a déclaré devant cette assemblée (voir A/60/PV.2) que son gouvernement était prêt à éliminer la totalité des subventions qui sont à l'origine des retards et de la pauvreté dans les économies émergentes à condition que les autres pays riches fassent de même. Ces mesures rendraient particulièrement service aux peuples victimes de pénuries en conséquence de l'ordre international injuste que le Président des États-Unis a lui-même mentionné, et qui profiteraient ainsi d'une démocratie stable et durable.

Il convient de signaler qu'entre 1990 et 2003 les pays riches ont vu leur revenu par habitant augmenter de 6 070 dollars, tandis que, dans la même période, l'aide fournie par ces pays tombait à 1 dollar par habitant; cela montre toute la mesquinerie du modèle de mondialisation actuellement en place, dont l'humanisation devrait être la priorité de l'ONU.

Il y a un cruel paradoxe dans le rapport entre les subventions que les pays riches accordent à leurs secteurs agricoles et l'assistance qu'ils s'offrent les uns les autres. Le montant de l'assistance s'élève à un peu plus d'un milliard de dollars par an, tandis que les subventions correspondent à un peu moins d'un milliard de dollars. Une politique mondiale faible en matière de coopération et perverse en matière de commerce finira par saper les démocraties émergentes des pays en développement.

Au Paraguay, nous sommes pleinement convaincus du bien-fondé de ces principes. Notre souhait est de collaborer pour que leurs nobles objectifs régissent le nouvel ordre mondial. Sur le plan des affaires intérieures, nous avons réussi, au Paraguay, à renverser le processus de détérioration : nous sommes parvenus à la stabilité macroéconomique et nous bénéficions d'institutions politiques solides. Nous nous employons à augmenter la croissance et consolider la démocratie par une bonne gouvernance, en affrontant et en atténuant les problèmes sociaux comme cela n'a jamais été fait au cours de notre histoire récente.

Aujourd'hui mon pays, le Paraguay, devient une nation prévisible et digne de la confiance internationale. Nous ne sommes liés à aucun dogme politique ou économique. Nous cherchons à libérer notre peuple du fanatisme stupide, des préjugés idéologiques, de la violence politique et du fatalisme, car nous nous estimons capables de forger notre propre destin dans un monde plus fraternel.

En fait, le Paraguay est un pays très riche en potentiel de développement. Nous disposons de ressources naturelles abondantes, de terres, d'eau et d'énergie. Et, ce qui est encore plus important, nous avons une population jeune, fortement motivée pour s'épanouir, apprendre et travailler. Bien que notre économie soit encore petite, nous sommes en train d'adopter les politiques et les plans nécessaires pour accroître la production et l'activité économique, développer l'emploi, améliorer le pouvoir d'achat interne et augmenter nos exportations. Nous nous orientons vers une économie compétitive en termes de qualité et d'innovation.

Notre pays compte parmi les États sans accès à la mer. Le Paraguay connaît la tragédie de l'enclavement, qui constitue un obstacle considérable à notre désir de construire une économie fondée sur la production et le commerce international. Pour remédier à cette situation il faut créer des conditions de crédit spéciales pour les pays en développement sans littoral, qui leur assurent un traitement différencié avec des taux d'intérêt inférieurs et des périodes de grâce plus longues. De la sorte, il serait possible d'atténuer les désavantages comparatifs dus à la situation géographique.

Un autre aspect que je souhaite mettre en exergue est l'importance de l'emploi des nouvelles technologies de l'information et de la communication,

ainsi que de la recherche en biotechnologie et dans d'autres disciplines scientifiques. L'utilisation et la maîtrise de ces ressources ne doivent pas être l'apanage d'un petit groupe. Il est indispensable de veiller à leur diffusion universelle. Le Paraguay affirme qu'il s'agit là sans nul doute d'une condition préalable à l'accroissement de la compétitivité mondiale.

Il y a deux ans, mon gouvernement avait hérité d'une situation caractérisée par la stagnation économique, la récession, des antagonismes politiques stériles, la violence, l'accroissement de la pauvreté, des institutions publiques faibles et peu fiables, ce qui aboutissait à des politiques sociales timides qui étaient loin de permettre d'atteindre les objectifs du Millénaire. Aujourd'hui nous retrouvons la stabilité politique, la stabilité macroéconomique, la gouvernance démocratique et, surtout, la confiance en l'État paraguayen et en nos entrepreneurs. Nous avons de grands défis à affronter, mais nous les relevons en ayant foi en un ordre international plus juste mais aussi en la capacité d'action de notre population.

Les principaux défis que connaît mon pays sont ceux de l'extrême pauvreté et de la santé, qui touchent les segments les plus défavorisés de la population, à savoir les populations autochtones et les paysans. Face à cette situation, nous avons lancé une croissance rapide des dépenses sociales, qui aujourd'hui mettent un frein à la pauvreté. Nous finançons des programmes inédits : un réseau de protection sociale pour les groupes vulnérables qui offre des aides monétaires liées à l'assiduité à l'école et aux soins de santé; un programme de nutrition pour garçons et fillettes exposés au risque de malnutrition et pour les femmes enceintes; des distributions à grande échelle de semences pour des cultures de subsistance; des acquisitions de terres pour les paysans, afin d'assurer la paix sociale; des soins médicaux gratuits pour tous les enfants de moins de 5 ans; des tarifs de faveur pour l'approvisionnement en énergie électrique; et un programme de bourses scolaires pour les élèves des institutions d'enseignement les plus vulnérables. Au Paraguay c'est en toute humilité mais avec beaucoup de conviction quant à l'avenir, quant au rôle de la communauté internationale, quant au futur de la démocratie et de la liberté que nous construisons un État qui assume ses responsabilités sociales, fiscales et environnementales.

Dans le contexte international, nous nous associons à ceux qui appellent de leurs vœux un ordre mondial plus juste et plus humain, dans lequel les moins avancés ne seront pas perpétuellement condamnés à la discrimination, à l'indifférence et au sous-développement. Pour y parvenir nous n'avons pas d'autres choix que celui d'un multilatéralisme complet qui offre équilibre, raison et justice dans les relations internationales.

Nous condamnons avec la même énergie le terrorisme sous toutes ses formes, parce que nous estimons qu'il représente une menace contre les mécanismes civilisateurs et contre l'exigence de surmonter les conflits et d'établir la coexistence pacifique permettant le développement et la prospérité des peuples.

De même, nous réaffirmons, comme nous l'avons répété année après année, que nous appuyons officiellement l'admission de Taiwan à l'Organisation des Nations Unies, afin que notre pays frère qu'est la solidaire République de Chine trouve sa place au sein de notre Organisation et en soit partie intégrante, en qualité de Membre à part entière, conformément au principe de l'universalité et aux normes du droit international.

Par ailleurs, je tiens à signaler, pour terminer, que mon pays note avec beaucoup d'inquiétude l'instabilité et les prix élevés du pétrole dans les marchés internationaux qui portent atteinte à la stabilité macroéconomique que nous avons difficilement acquise. Notre pays n'échappe pas aux effets pernicieux de ces comportements. Sachant que l'inflation représente une charge sociale des plus injustes, nous la contrôlons au prix d'efforts considérables dans notre pays; et parce que nous savons que les prix du pétrole ont une incidence néfaste sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté, notre gouvernement subventionne largement aujourd'hui le prix du pétrole, ce qui prive l'État de ressources financières importantes pour les programmes sociaux indispensables.

Par ailleurs, je tiens à signaler à la présente séance que le Paraguay souffre aujourd'hui des conséquences d'une justice internationale mal appliquée : on veut condamner notre État à payer pour des transactions financières qui ont été engagées par les représentants d'une dictature corrompue avec la connivence d'un groupe de banques internationales, ce

qui nous déposèdera de ressources indispensables pour assurer la paix sociale dans notre pays. Nous espérons que les organismes juridiques des Nations Unies ne permettront pas que, par des procédures judiciaires dévoyées, l'on dépouille les peuples des économies en développement de ressources importantes. Nous espérons que les institutions internationales rendront la justice dans ce domaine.

L'Organisation des Nations Unies a le choix entre se transformer pour jouer un rôle de premier plan et relever les défis de notre temps ou se contenter d'un changement superficiel pour survivre et devenir ainsi complice de la régression de nos peuples et de la perpétuation de leur sous-développement. Nous autres dirigeants, sommes parvenus à une croisée des chemins cruciale, 60 ans après la création de l'ONU et cinq ans après l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous nous trouvons à un carrefour et deux voies s'ouvrent à nous. La première, celle de l'indifférence et de l'injustice, mène à un monde de plus en plus pauvre, de plus en plus injuste et de moins en moins sûr. La deuxième est celle d'une transformation profonde qui débouche sur un avenir de paix et de bien-être mondial.

Je voudrais exprimer l'espoir que cette session historique de l'Assemblée générale mènera aux engagements et aux actions nécessaires à l'allègement et à l'élimination des souffrances, de l'abandon et de la frustration de millions de personnes. Nous souhaitons que nos efforts donnent les fruits escomptés pour le bien de l'humanité.

J'ai confiance que le Seigneur nous donnera la sagesse et la force nécessaires pour mener nos pays sur la voie de la liberté, de la paix, du développement et de la justice.

**Le Président** (*parle en anglais*): Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Paraguay de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Nicanor Duarte Frutos, Président de la République du Paraguay, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Allocution de M. Hifikepunye Pohamba, Président de la République de Namibie**

**Le Président** (*parle en anglais*): L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Namibie.

*M. Hifikepunye Pohamba, Président de la République de Namibie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*): Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Hifikepunye Pohamba, Président de la République de Namibie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Pohamba** (*parle en anglais*): Je voudrais vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection à l'unanimité à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale et vous assurer du plein appui de ma délégation. Qu'il me soit permis également d'exprimer notre profonde reconnaissance à votre distingué prédécesseur, M. Jean Ping, du Gabon, qui a dirigé avec efficacité les travaux de la cinquante-neuvième session.

C'est pour moi un immense plaisir que d'avoir l'insigne honneur d'intervenir pour la première fois devant cette Assemblée générale en tant que Président de la République de Namibie. Je suis ici investi du mandat démocratique que m'a confié le peuple namibien à l'issue de l'élection présidentielle de novembre 2004 et après mon investiture le 21 mars 2005.

Nous avons célébré par la même occasion le quinzième anniversaire de notre indépendance nationale que nous avons acquise, l'Assemblée s'en souvient peut-être, après une âpre et longue lutte, menée par le peuple namibien sous la direction du mouvement de libération nationale, la SWAPO, largement appuyée au niveau international, dont le point culminant a été l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Je rappelle ces événements importants de notre histoire pour souligner le fait que la Namibie doit aujourd'hui directement son statut de nation à l'ONU. Je voudrais donc, à cet égard, au nom du Gouvernement et du peuple namubiens, et en mon propre nom, exprimer notre gratitude sincère aux femmes et aux hommes de la famille de l'ONU qui ont été à nos côtés jusqu'à l'obtention de la victoire finale.

Alors que nous célébrons le sixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, il convient de réfléchir sur les réalisations et les échecs de notre Organisation depuis sa création. Dans cet exercice, nous devons nous laisser guider par une analyse objective et honnête des événements qui ont jalonné le chemin que nous avons parcouru jusqu'ici.

Je voudrais à ce propos saisir cette occasion pour remercier sincèrement notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, des efforts inlassables qu'il a déployés en vue de renforcer le système des Nations Unies par les réformes qu'il propose. Les difficultés auxquelles nous faisons face aujourd'hui nécessitent un engagement renouvelé et une direction visionnaire de notre part, en vue de pouvoir servir avec efficacité l'humanité tout entière.

S'agissant de la question fondamentale de la réforme du système des Nations Unies, nous devons nous laisser guider par les principes de la démocratie, de l'équité, de la justice et de l'honnêteté pour tous. Au centre de cet exercice tant attendu, il doit y avoir la nécessité impérieuse de mieux servir tous les peuples, quels que soient leur race, leur religion ou leur stade de développement.

Pour ce qui est spécifiquement du Conseil de sécurité, une démocratisation et une réforme réelles ne seront possibles que lorsque tous ses membres auront les mêmes privilèges, y compris le droit de veto dont bénéficient à l'heure actuelle un petit nombre d'États membres, qui en font usage pour défendre leurs propres intérêts. Cela engendre ressentiment et méfiance de la part de ceux qui subissent les conséquences néfastes de cet abus du droit du veto.

C'est dans ce contexte que les États africains ont adopté en 1997 la Déclaration de Harare, dans laquelle ils exigeaient l'abolition du droit de veto. Cependant, si le droit de veto est maintenu, il faudra logiquement s'attendre à ce que les nouveaux membres permanents qui viennent rejoindre les rangs du Conseil de sécurité élargi obtiennent les mêmes droits et privilèges, faute de quoi, la réforme sera, au mieux, superficielle et, au pire, vide de sens.

Sur cette question essentielle, la Namibie souscrit sans réserve au Consensus d'Ezulwini et à la Déclaration de Syrte, qui ont été réaffirmés lors du quatrième Sommet extraordinaire de l'Union africaine, tenu le 4 août 2005 à Addis-Abeba. Nous affirmons collectivement que le continent africain qui, pendant si

longtemps, a été sous-représenté mérite deux sièges permanents avec un droit de veto et cinq sièges non permanents au Conseil de sécurité. Cette exigence est logique, raisonnable et justifiable. Nous demandons par conséquent à toutes les régions d'appuyer la position de l'Afrique. Ce n'est, en effet, que lorsque nous sommes unis par des principes fermes que nous pouvons vraiment apporter des changements significatifs dans la seule organisation véritablement internationale, l'Organisation des Nations Unies.

S'agissant de l'Assemblée générale, la Namibie est fondamentalement convaincue que cet organe, qui offre à tous les États Membres une plate-forme véritablement démocratique et représentative pour faire entendre leur voix, devrait jouer un rôle essentiel dans tout le processus de réforme de notre Organisation internationale. Nous sommes également fermement convaincus que l'autorité de l'Assemblée générale devrait être réaffirmée pour faire en sorte que ses résolutions et ses décisions soient juridiquement contraignantes et applicables.

Dans ce processus crucial, notre plus haute priorité devrait être notre engagement collectif à assurer un développement social et économique durable à l'échelle mondiale. Afin d'atteindre cet objectif, nous devons être guidés par un véritable esprit de solidarité humaine et par un sens partagé de la justice et de l'honnêteté pour tous.

Pour de nombreux pays en développement, la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement est sévèrement entravée par l'absence de ressources adéquates, qu'aggravent d'autres problèmes, notamment la pandémie de VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, ainsi que d'autres difficultés socioéconomiques. Sur cette toile de fond, le Conseil économique et social doit être renforcé et il doit recevoir des ressources suffisantes, tout comme les organismes des Nations Unies, de manière à montrer l'exemple s'agissant de la mise en œuvre de programmes nationaux efficaces qui placent l'être humain au centre de leurs efforts.

Nous acceptons le fait que les gouvernements des pays en développement ont la responsabilité d'œuvrer ensemble et d'encourager la participation active du secteur privé, de la société civile et des autres parties prenantes afin d'apporter un développement social et économique durable à tous les secteurs de la société.

Il est d'égale importance que les gouvernements et les institutions des pays économiquement avancés proposent un partenariat véritable, en offrant des ressources nouvelles et supplémentaires, qui soient proportionnelles à leurs engagements envers les objectifs du Millénaire pour le développement. À ces fins, pour que les pays considérés comme des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire réalisent les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, ils nécessiteront un appui accru de la communauté internationale, notamment l'accès aux marchés ainsi que l'accès aux sources financières telles que celles de l'Association internationale de développement et l'aide publique au développement.

Notre capacité à éliminer efficacement les menaces à la paix et à la sécurité internationales dépendra de la manière dont nous ferons face aux défis sociaux et économiques auxquels sont confrontés nos peuples au niveau mondial.

Lors de l'examen de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres décisions prises au cours des grandes conférences internationales organisées par les Nations Unies auquel nous nous sommes livrés au cours du Sommet de 2005, il est apparu clairement qu'il nous reste encore un long chemin à parcourir pour honorer nos engagements. Il est par conséquent important que nous aplanissions nos divergences et fassions front commun pour remplir un objectif commun, celui de mieux servir l'humanité. Nous devrions donc employer collectivement et efficacement les mécanismes multilatéraux qui existent déjà, en particulier l'Organisation des Nations Unies, de manière à réussir à éliminer les menaces actuelles et futures.

Le processus de décolonisation n'est pas encore achevé. Les peuples de Palestine et du Sahara occidental souffrent toujours de l'occupation étrangère et sont privés d'exercer leur droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance nationale. Nous avons la responsabilité collective de rectifier cette injustice historique. À cet égard, nous plaidons en faveur de la création immédiate et inconditionnelle d'un État indépendant de Palestine et de la mise en œuvre intégrale du Plan de règlement des Nations Unies pour le Sahara occidental.

Je suis également préoccupé par le fait que le peuple cubain souffre des effets de l'embargo unilatéral qui leur est imposé par les États-Unis d'Amérique.

Nous demandons à la communauté internationale d'exiger la levée sans condition de ce blocus.

Pour terminer, je voudrais redire que mon gouvernement espère que lorsque nous accepterons notre responsabilité collective l'Organisation des Nations Unies sera en mesure de réussir et réussira à préserver la paix et la sécurité internationales et, par conséquent, à garantir l'égalité et la justice pour toute l'humanité. Nous, les peuples des Nations Unies, devons faire ce qui est nécessaire pour léguer aux générations futures un avenir meilleur. À ces fins, le Gouvernement et le peuple namibiens promettent leur engagement total.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Namibie de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Hifikepunye Pohamba, Président de la République de Namibie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Allocution de M. Ivan Gašparovič, Président de la République slovaque**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République slovaque.

*M. Ivan Gašparovič, Président de la République slovaque, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur d'accueillir à l'Organisation des Nations Unies S. E. M. Ivan Gašparovič, Président de la République slovaque, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Gašparovič** (*parle en anglais*) : D'emblée, je vous félicite, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixantième session. Je suis confiant que votre expérience dans le domaine de la diplomatie multilatérale, associée à une démarche positive, sont des garanties de succès en ce qui concerne le résultat de vos décisions. Des tâches exigeantes nous attendent relatives à la mise en œuvre des décisions qui ont été adoptées sur la réforme de l'ONU. Je souhaite vous assurer que vous pouvez compter sur l'appui de la Slovaquie à cet égard.

Je souhaite également faire part de notre solidarité aux citoyens des États-Unis qui ont été durement frappés par l'ouragan Katrina et qui s'efforcent de se relever du traumatisme occasionné par la disparition de personnes chères et la perte de leurs habitations. Au nom du peuple et du Gouvernement slovaques, je présente mes condoléances sincères aux familles des victimes qui ont perdu la vie dans cette catastrophe naturelle.

Nous sommes rassemblés ici dans cette instance car les défis auxquels le genre humain est confronté dans les domaines du développement mondial, de la sécurité et de la protection des droits de l'homme nous unissent dans notre recherche de solutions communes qui appellent des décisions politiques claires. Il est de l'avis général que l'Organisation des Nations Unies dans sa forme actuelle n'est pas à même de relever les défis qui l'attendent au XXI<sup>e</sup> siècle. En conséquence, nous devons effectuer les changements nécessaires pour que cette Organisation puisse continuer de remplir efficacement son rôle tout en restant informée des attentes et des besoins grandissants de la communauté internationale.

Le Secrétaire général a présenté un programme contenant un ensemble de mesures de réforme ambitieuses qui formule des solutions pour que la communauté internationale s'attache à régler les problèmes actuels et renforce le système des Nations Unies. La Slovaquie pense, depuis le premier jour où ce programme de réformes a été publié, qu'il fournit une excellente base pour nos délibérations. Nous souscrivons au principe que des progrès ne seront réalisés dans l'examen de la plupart des problèmes mondiaux importants que si les questions de développement, de sécurité et de droits de l'homme sont abordées conjointement. Nous nous félicitons en particulier du fait qu'on accorde la même priorité aux droits de l'homme qu'au développement et à la sécurité, et nous apprécions les propositions pertinentes visant à renforcer le système international en matière de protection des droits de l'homme.

La réforme de l'ONU n'est pas une question qui doit être traitée uniquement par l'Organisation, car la responsabilité de parvenir à un consensus tangible sur les questions clefs incombe avant tout aux gouvernements des États Membres. Parvenir à un accord qui réponde aux intérêts du monde entier n'est pas une tâche aisée. Le Sommet de cette année et son document final nous forcent à nous regarder dans le

miroir. Ils nous ont révélé le degré de vision, de sagesse et de courage dont nous sommes capables et dont nous voulons faire preuve afin de réformer fondamentalement le système de coopération multilatérale dans l'intérêt du développement mondial. Le tableau que nous avons vu dans le miroir n'était pas du goût de tout le monde, mais c'est là la nature de la diplomatie multilatérale. C'est le résultat d'un compromis, l'art du possible, avec ses forces et ses faiblesses. À cet égard, je préfère faire preuve d'une approche prospective en ce qui concerne le document final, qui contient des messages et des idées qui méritent notre soutien à l'Assemblée générale. Il faut que nous tentions maintenant de l'appliquer de notre mieux.

En dépit des progrès considérables réalisés – principalement dans la lutte contre la pauvreté et la famine en Asie – tous les rapports attirent l'attention sur une détérioration de la situation inquiétante et alarmante dans plusieurs parties de l'Afrique. La Slovaquie est venue au sommet, convaincue que notre priorité consistait à réaliser des progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Selon moi, le document final offre une base solide pour le travail futur que nous devons accomplir à cet égard.

La Slovaquie n'a pas été inactive à cet égard. Les fonds publics consacrés à l'aide extérieure ont quadruplé depuis l'an 2000, ce qui se passe de commentaires. En outre, ayant joint l'Union européenne en mai 2004, la Slovaquie s'est également jointe au système d'aide au développement de l'Europe. En tant que nouveau membre de l'Union, la Slovaquie s'est engagée à faire de son mieux pour augmenter l'aide publique au développement et la faire passer à 0,17 % du produit national brut d'ici à 2010, et à 0,33 % d'ici à 2015.

La Slovaquie finance et exécute directement plus de 70 projets dans les pays pauvres d'Europe, d'Asie et d'Afrique. Cela nous donne la possibilité de transmettre directement aux pays en développement les connaissances uniques que nous avons acquises pendant la période de transition de notre propre pays.

Outre notre appui en faveur d'une augmentation de l'aide, la Slovaquie soutient une nouvelle réforme des relations commerciales et appuie l'allègement de la dette des pays pauvres. Je souhaite mettre en exergue les mesures sérieuses d'allègement de la dette prises

par la Slovaquie au début de cette année pour annuler en partie la dette des pays pauvres très endettés, soit une remise de plusieurs centaines de millions de dollars.

La Slovaquie se félicite des efforts visant à libéraliser le commerce en tant qu'instrument permettant de favoriser la croissance économique et le développement. Nous nous joignons donc à l'appel en faveur d'un achèvement rapide du cycle de négociations de Doha de l'Organisation mondiale du commerce.

À ce stade, je tiens à mentionner que l'une des plus graves menaces mondiales est l'escalade du terrorisme. Il est louable que le document final dénonce clairement ce nouveau fléau de notre époque, qui met tout autant en péril la population des pays riches que celle des pays pauvres. La Slovaquie s'est clairement opposée à toutes les formes de violence et aux manifestations d'un fanatisme aveugle et de la haine. Pendant le Sommet, pour illustrer la position de la Slovaquie, j'ai signé personnellement la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, qui est le traité le plus récent parmi une série de traités internationaux contre le terrorisme. La Slovaquie est également signataire des 12 conventions des Nations Unies contre le terrorisme. La Slovaquie appuie vigoureusement la stratégie globale de lutte contre le terrorisme, présentée par le Secrétaire général Kofi Annan à la Conférence de Madrid en mars 2005.

Je dois préciser que la Slovaquie s'attendait à ce que le Sommet formule une définition claire du terrorisme, qui est une condition préalable importante à l'adoption d'une convention globale contre le terrorisme. Nous n'y sommes pas parvenus mais il est toutefois essentiel que nous redoublions d'efforts dans l'élaboration du projet de cette convention pour qu'elle puisse être adoptée pendant la soixantième session de l'Assemblée générale. Le document final servira de bon point de départ à cet effort.

La prolifération des armes de destruction massive continue de représenter la menace la plus grave pour la sécurité mondiale. Il est donc regrettable que le document final soulève plus de questions qu'il ne donne de réponses.

En tant que membre du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la Slovaquie reconnaît le droit à l'utilisation

pacifique de l'énergie nucléaire sans possibilité d'utiliser à mauvais escient ces technologies pour produire des armes nucléaires. Nous pensons en conséquence que pour prévenir la prolifération d'armes nucléaires, il est essentiel de renforcer les compétences de supervision de l'AIEA et de contrôler plus efficacement les diverses étapes du cycle du combustible nucléaire, qui implique l'enrichissement d'uranium et le traitement du plutonium. Ces restrictions doivent toutefois tenir compte du droit qu'ont les pays qui honorent pleinement leurs obligations en vertu des traités auxquels ils sont parties d'obtenir de l'énergie nucléaire.

La Slovaquie a appuyé la proposition visant à créer un conseil des droits de l'homme qui serait un organe principal permanent de l'ONU. Le Conseil des droits de l'homme devrait tirer parti de toutes les caractéristiques positives et constructives de l'actuelle Commission des droits de l'homme. Les membres du Conseil des droits de l'homme devraient être élus à la majorité des deux tiers par les membres de l'Assemblée générale. La République slovaque est favorable à ce que le Conseil se compose d'un petit nombre de membres afin de lui donner la souplesse nécessaire pour répondre aux problèmes émergents. La Slovaquie a soutenu la proposition voulant que l'on élise les membres du Conseil sur une base régionale, et parmi les pays qui ont manifesté leur engagement à l'égard de la protection des droits de l'homme. La Slovaquie encourage également des échanges plus étroits entre le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme, le Conseil des droits de l'homme et le Conseil de sécurité. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la proposition figurant dans le document final du Sommet visant à renforcer le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme.

Nous nous sommes également félicités de constater que, pour la première fois, le document final contenait une définition plus large du principe de la responsabilité de protéger. La Slovaquie espère travailler davantage sur la question. Nous pensons qu'après le Cambodge, le Rwanda, le Soudan et Srebrenica, nous approchons peu à peu d'une phase où nous assumerons une responsabilité plus directe s'agissant de faire face à des situations où sont commis des génocides et des crimes de guerre. Le principe de la souveraineté implique qu'il incombe à chaque pays souverain et à son gouvernement d'assumer la responsabilité de son peuple. Néanmoins, lorsqu'un

gouvernement ne se montre pas à la hauteur de cette responsabilité, la communauté internationale a l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires et d'employer tous les moyens disponibles et nécessaires pour empêcher une catastrophe humanitaire importante.

La Slovaquie est très favorable à la proposition consistant à créer une Commission de consolidation de la paix. L'expérience nous montre que nous ne devons pas nous hâter de quitter un pays qui vient de sortir d'un conflit et tourner le dos à toute la situation. Notre histoire récente nous a fourni quelques mauvais exemples à cet égard. Nous devons redoubler d'efforts en vue d'établir dans les délais les plus brefs possibles une commission de consolidation de la paix efficace. Le document final pose des paramètres et un calendrier clairs pour la création de cet organe.

J'ai indiqué au début de mon intervention qu'il est essentiel de repositionner l'ONU par rapport aux réalités des temps modernes. À cet égard, il est fondamental de revitaliser plus avant l'Assemblée générale. Nous devons également réformer le Conseil économique et social, afin qu'il soit en mesure de mettre en œuvre efficacement l'agenda pour le développement de l'ONU.

Pour ce qui est de la réorganisation du Secrétariat, nous appuyons l'idée que le Secrétaire général dispose d'une plus grande souplesse et d'une autorité renforcée pour s'acquitter de ses fonctions administratives de chef de l'Organisation, afin de lui permettre de répondre aux besoins actuels de l'ONU. Il doit pouvoir compter sur les ressources nécessaires pour s'acquitter de son rôle. Parallèlement, il faut renforcer l'indépendance et les pouvoirs des organes de contrôle internes afin de garantir une plus grande transparence et une plus grande responsabilité au sein de l'Organisation. Bien entendu, toutes les réformes devront bénéficier des ressources nécessaires si l'on ne veut pas gaspiller les efforts déployés pour parvenir à un consensus.

Parmi les réformes qui depuis longtemps recueillent l'appui de la Slovaquie, l'on compte celle du Conseil de sécurité. Il s'agit d'une question sur laquelle, en dépit des efforts entrepris actuellement, nous n'avons pas été en mesure de parvenir à un accord équilibré. Nous avons besoin d'un Conseil de sécurité plus démocratique et plus représentatif, reflétant mieux la nouvelle situation géopolitique contemporaine. Les

deux catégories de membres du Conseil de sécurité devraient être élargies, en y intégrant les pays qui jouent un rôle important sur la scène internationale et au sein de l'ONU. Il est impératif qu'un Conseil de sécurité élargi continue d'être efficace dans ses prises de décision.

Nous entendons appuyer activement le processus de transition en Iraq afin d'y établir un pays sûr, stable, uni, prospère et démocratique, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Comme nous l'avons déclaré lors de la Conférence internationale sur l'Iraq, organisée le 22 juin 2005 à Bruxelles, la Slovaquie a décidé d'annuler 1,13 milliard de dollars du total de la dette qui lui est due par l'Iraq, en guise de contribution tangible à ce processus de redressement. Nous sommes convaincus que la population iraquienne se servira du référendum d'octobre pour manifester son soutien à la nouvelle Constitution et que des élections législatives démocratiques seront ensuite organisées.

Stabiliser les Balkans occidentaux demeure l'une des priorités inscrites sur l'agenda de politique étrangère de mon pays. La Slovaquie a jusqu'à présent soutenu l'engagement de l'ONU dans la région en participant aux missions de maintien de la paix et de stabilisation déployées dans les Balkans. À nos yeux, la question fondamentale en matière de stabilisation des Balkans occidentaux est celle du statut futur du Kosovo, qui demeure un élément potentiel d'instabilité pour la région. Nous condamnons tous les actes de violence et d'intolérance commis à l'intérieur de la province. Nous avons la conviction que la majorité des Kosovars aspire à la paix, à la démocratie et au développement. Nous apprécions tout particulièrement les activités menées par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Kai Eide.

La Slovaquie a été sélectionnée pour être candidate du Groupe des États de l'Europe orientale à un siège non permanent au Conseil de sécurité lors des élections qui se tiendront durant la présente session de l'Assemblée générale. La Slovaquie n'a encore jamais été membre du Conseil de sécurité, même si elle a pris une part active aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies, en faisant partie d'opérations déployées en Europe, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient.

Si elle est élue membre de cet organe important, la République slovaque entrera au Conseil à un moment de dynamisme, marqué par un changement de

l'environnement mondial et par la recherche d'un nouveau consensus en matière de sécurité. Les nouvelles menaces à la sécurité posent des défis croissants à la capacité du système international de maintenir la paix et la sécurité internationales. Cette évolution constituera donc également un défi à relever pour notre pays en tant que membre du Conseil de sécurité, tout particulièrement parce qu'elle mettra ainsi à l'épreuve notre aptitude à favoriser un engagement et une responsabilité renouvelés envers la stabilité et la sécurité dans le monde. Je tiens à assurer l'Assemblée que la Slovaquie est prête à assumer cette mission importante avec honneur et avec un sens des responsabilités.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République slovaque de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Ivan Gašparovič, Président de la République slovaque, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

**Allocution de M. Abdullahi Yusuf Ahmed,  
Président du Gouvernement fédéral de transition  
de la République démocratique de Somalie**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président du Gouvernement fédéral de transition de la République démocratique de Somalie.

*M. Abdullahi Yusuf Ahmed, Président du Gouvernement fédéral de transition de la République démocratique de Somalie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Abdullahi Yusuf Ahmed, Président du Gouvernement fédéral de transition de la République démocratique de Somalie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Ahmed** (*parle en anglais*) : Au nom de la République somalienne, je me félicite vivement de prendre la parole lors de ce Sommet ici à New York, pour célébrer le soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et le cinquième anniversaire du Sommet du Millénaire, où plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

ont été convenus pour réduire de moitié la pauvreté d'ici à l'année 2015. Nous estimons que les huit OMD sont des objectifs souhaitables et nobles et nous les faisons pleinement nôtres. Malheureusement, compte tenu de la situation de conflit qui prévaut en Somalie, il est peu probable que nous les atteignons tous. Toutefois, nous sommes persuadés que des progrès pourront être enregistrés.

En ce qui concerne la réforme de l'ONU, la Somalie s'est associée à la position adoptée par l'Union africaine à Syrte, en Libye.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer la reconnaissance et le soutien de la Somalie pour tout ce que, pendant 60 ans, l'ONU a régulièrement entrepris pour maintenir la paix, tout en s'acheminant toujours plus vers l'avènement d'un monde plus équitable et plus supportable. L'histoire de l'engagement de l'ONU en Somalie offre un bon exemple du rôle inestimable que l'Organisation joue pour venir en aide aux nations émergentes de la planète. Malgré des revers momentanés, l'ONU a assumé un rôle louable à chaque étape de l'histoire somalienne, du colonialisme à l'indépendance et depuis que nous sommes devenus une nation à part entière.

Rien n'illustre mieux l'importance de l'ONU que le rôle d'appui qu'elle a joué au cours des sombres jours de nos 15 années de guerre civile. Tout en venant en aide aux démunis et en offrant un abri sûr lors de l'exode des réfugiés somaliens vers des pays voisins et ailleurs, l'ONU a eu la volonté politique d'invoquer la doctrine morale de l'ingérence humanitaire pour enrayer ainsi une famine calamiteuse, qui aurait pu emporter des millions de Somaliens.

En outre, les deux années pendant lesquelles la Conférence de réconciliation nationale pour la Somalie s'est réunie à Nairobi (Kenya), l'ONU a joué un rôle utile dans la recherche couronnée de succès d'un règlement durable et global à la crise politique somalienne. L'actuel Gouvernement fédéral de transition somalien est le fruit de ce règlement politique. Je voudrais réaffirmer ici la dette et la profonde reconnaissance de la Somalie envers ceux qui nous ont aidés avec abnégation tout au long de la Conférence de réconciliation nationale pour la Somalie, ainsi que ceux qui continuent de nous aider dans notre quête actuelle d'une Somalie pacifique et bien gouvernée. Notamment, notre gratitude va en

particulier à l'Union africaine, à l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à la Ligue des États arabes, à l'Union européenne ainsi qu'au Gouvernement kenyan pour avoir patiemment et généreusement accueilli et financé notre long processus de paix.

S'agissant de la réinstallation en Somalie, le nouveau Gouvernement fédéral de transition ne pouvait rester immobile en attendant que la communauté internationale passe à l'action. Il a donc pris l'initiative unilatérale et audacieuse, le 13 juin 2005, d'opérer son propre transfert de Nairobi en Somalie avec un minimum d'assistance. À la consternation des plus sceptiques, ce programme de réinstallation à grande échelle s'est achevé sans incident. L'ensemble du Gouvernement est maintenant installé en terre somalienne. Je suis d'avis que nous devons un rapport sur l'état d'avancement de nos activités à ceux qui souhaitent sincèrement voir la Somalie renaître de ses cendres. Ce rapport sera utile également à ceux qui pourraient continuer de douter de l'efficacité avec laquelle le Gouvernement fédéral de transition extirpera la Somalie de sa situation actuelle, marquée par le chaos et l'anarchie.

En Somalie, le Gouvernement a continué de s'attaquer à des tâches internes redoutables à un rythme beaucoup plus rapide que celui que la communauté internationale aurait pu prévoir. Ce qui importe ici, c'est que le Gouvernement fédéral de transition est aidé par une manne cachée que la plupart des observateurs et analystes politiques somaliens ont traditionnellement considérée comme un joker ou un facteur totalement imprévisible. Ils n'ont jamais bien compris combien il importe de tenir dûment compte du niveau de soutien populaire dont jouit le nouveau Gouvernement somalien depuis sa réinstallation en Somalie. La grande popularité du Gouvernement fédéral de transition en Somalie a été telle qu'il doit sa propre survie à l'admiration et au soutien actif de la population locale. Ce facteur, à lui seul, s'est avéré plus essentiel pour la survie du Gouvernement fédéral de transition que toute autre forme d'assistance.

Avec l'appui de ses citoyens, le nouveau Gouvernement a déjà entrepris de consolider les acquis du processus de réconciliation dans le but de répondre aux immenses attentes du peuple somalien. De fait, je puis en toute confiance informer l'Assemblée, aujourd'hui, que nos efforts pour sortir la Somalie de

sa situation d'anarchie sont en cours et ont déjà produit des résultats concrets sur le terrain.

Le Gouvernement a réalisé des progrès immenses en un peu plus de trois mois depuis sa réinstallation. Des progrès ont été enregistrés dans le recrutement et la formation d'une force de sécurité modeste composée d'éléments de toutes les régions somaliennes. L'autorité de l'État a pu être étendue sur une bonne partie de la Somalie. Il a obtenu l'allégeance et l'appui des dirigeants régionaux et du public somalien dans son ensemble. Il a acquis un ascendant moral sur la nation grâce à une gouvernance responsable et des moyens pacifiques; et il a imprimé une dynamique politique générale qui augure bien de l'instauration certaine d'une paix durable et d'un équilibre qui perdurera en Somalie.

Contrairement aux craintes que certains pourraient avoir, l'avènement du Gouvernement fédéral de transition ne s'est donc pas avéré quelque canular cruel ou un autre faux départ pour la Somalie. Les mesures judicieuses prises par le nouveau Gouvernement somalien ont déjà conforté sa légitimité et le type d'autorité morale dont il bénéficie en Somalie. Le Gouvernement est sérieux et attaché au contrat social de base qu'il a conclu avec ses citoyens, c'est-à-dire assurer la paix et la sécurité à son peuple qui, en contrepartie, lui a fait allégeance.

De toute évidence, c'est pour le Gouvernement fédéral de transition une occasion unique d'assurer le retour à la normale, à la légitimité et à une paix durable en Somalie. Il est regrettable toutefois que la situation ne tienne pas à long terme. Les difficultés qui freinent les efforts du Gouvernement sur le terrain sont toutes liées à l'indifférence de la communauté internationale. Nous estimons que la communauté internationale a un devoir moral d'aider le nouveau Gouvernement somalien dans sa quête de paix, de stabilité, d'intégrité territoriale et d'unité dans le pays d'une façon qui soit compatible avec la Charte des Nations Unies. Il est temps à présent que la communauté internationale aide la Somalie de manière vigoureuse et décisive en s'attaquant à trois défis.

L'un des défis, pour le nouveau Gouvernement, est que la communauté internationale, dans sa majorité, n'a pas encore honoré son obligation de garantir une Somalie pacifique et bien gouvernée. Il faut encore que la plupart des promesses initiales et enthousiastes d'aide matérielle et financière au Gouvernement se

concrétisent. Le rôle actuel de la communauté internationale dans les efforts que nous déployons sur le terrain reste pour nous une source de grande confusion. Nous ne comprenons pas la nouvelle ambivalence de la communauté internationale qui semble avoir modéré son élan initial qui visait à fournir à la Somalie un programme d'assistance rapide et consolidé.

Pour faire face à cette situation, la communauté internationale doit aider la Somalie en lui fournissant l'appui financier et politique nécessaires pour la remise en état rapide de ses infrastructures, afin qu'elle puisse reloger le nouveau Gouvernement, faire face aux dépenses budgétaires et autres dépenses administratives et s'occuper des questions de sécurité telles que le recrutement d'une force de police nationale, les programmes de pacification et la mise en œuvre des programmes de démobilisation, de désarmement et de réinsertion.

Un autre problème qui nous laisse perplexes et qui est encore plus grave pour le nouveau Gouvernement somalien est l'embargo des Nations Unies sur les armes à destination de la Somalie. Cet embargo remet directement en cause, en effet, les efforts réels du Gouvernement pour former une force nationale de sécurité – à laquelle elle a naturellement droit pour protéger le public et maintenir la paix en veillant au respect de l'ordre dans toute la Somalie. En outre, il décourage les pays amis disposés à apporter leur aide à la Somalie de le faire, en particulier pour les questions concernant la sécurité et la primauté du droit. De plus, l'embargo a retardé le déploiement officiel de la mission africaine de soutien à la paix en Somalie, dont le mandat est de protéger le Gouvernement et ses locaux pendant la phase de renforcement des capacités et d'aider le Gouvernement à mettre en place et à former ses forces de sécurité nationales.

Il n'est pas logique d'aider les Somaliens à parvenir à un règlement politique complet de leur conflit prolongé d'une part tout en leur refusant d'autre part la capacité de mettre en place les institutions qui devraient leur permettre de mettre fin à l'anomie dans leur pays. Avec la mise en place du nouveau Gouvernement et sa réinstallation en Somalie, les conditions politiques et les réalités qui avaient conduit l'ONU à imposer un embargo sur les armes n'existent plus. Quels intérêts et quels desseins l'embargo continue-t-il à favoriser maintenant qu'il existe un Gouvernement légitime qui fonctionne en Somalie?

Dans le même esprit, lorsque l'on songe à la position absurde qui est celle d'un pays ou d'un Gouvernement dont la capacité d'instituer ses propres organes d'application des lois est neutralisée, on se demande quelle peut être la logique politique ou morale justifiant que l'on maintienne la Somalie ainsi ligotée par un embargo ancien. Face à ce problème, nous en appelons au Conseil de sécurité afin qu'il apporte son concours aux efforts que fait le Gouvernement fédéral de transition pour stabiliser le pays, en réexaminant sur le fond l'embargo sur les armes à destination de la Somalie et en le levant rapidement.

Enfin, la désintégration de l'État et l'absence d'ordre public ont conduit à une forte criminalité, qui est le fait d'individus et de groupes poussés par l'appât du gain, et notamment des profiteurs de guerre et des terroristes. Ces individus et ces groupes pensent que le statu quo en Somalie joue en leur faveur et ils feront tout ce qu'ils pourront pour résister au retour de l'ordre public en Somalie, notamment en reprenant activement les hostilités. Pour faire pièce à ce scénario potentiel, l'ONU doit établir des sanctions punitives et ciblées contre ceux qui essaient de gâcher les chances de paix durable en Somalie en sapant les efforts actuels pour pacifier le pays et en empêchant le Gouvernement d'être efficace dans son action pour asseoir la primauté du droit.

Le coût de la guerre civile prolongée qu'a connue la Somalie est immense en termes de répercussions sociales, économiques et politiques directes et de répercussions sur l'environnement. Maintenant, il est clair que mon pays a une occasion rare de surmonter ces répercussions néfastes. Les résultats du Gouvernement fédéral de transition sur le terrain et le climat politique global en Somalie sont très prometteurs. L'Afrique et la région se sont montrées bien disposées à aider la Somalie. Il est impératif que le reste de la communauté internationale apporte son aide à la Somalie en adoptant les trois propositions qui viennent d'être exposées et en mettant fin aux malheurs de la Somalie une fois pour toutes.

Qu'il me soit permis ici de lancer un appel personnel au sommet mondial pour que l'on n'abandonne pas la Somalie à son sort en cette période cruciale de sa pacification et de l'édification de la nation. Quand de nombreux pays du monde se débattent pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, la Somalie, elle, se bat pour rester debout. Ce serait une grave négligence de la part

de la communauté internationale que de ne pas s'acquitter rapidement, de façon décisive, de ses obligations envers la Somalie.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président du Gouvernement fédéral de transition de la République démocratique de Somalie de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Abdullahi Yusuf Ahmed, Président du Gouvernement fédéral de transition de la République démocratique de Somalie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Allocution de M. Tabaré Vázquez, Président de la République orientale de l'Uruguay**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République orientale de l'Uruguay.

*M. Tabaré Vázquez, Président de la République orientale de l'Uruguay, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République orientale de l'Uruguay, S. E. M. Tabaré Vázquez, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Tabaré Vázquez** (*parle en espagnol*) : Je voudrais adresser au nom de mes concitoyens et du Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay nos plus sincères condoléances à ceux qui ont été frappés par le cyclone Katrina, ainsi qu'à tous les citoyens du monde, hommes et femmes, vieillards ou enfants, qui ont été victimes de catastrophes naturelles, de la furie de la nature, qui nous avertit qu'elle n'est pas disposée à se laisser agresser impunément par l'homme.

Je viens de l'Uruguay, petit pays d'Amérique du Sud dont la plus grande richesse est la vocation pacifique, l'attachement actif à la liberté et l'engagement démocratique forgé par son peuple de génération en génération.

J'apporte les salutations du peuple et du Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay à cette instance, qui est la plus vaste, la plus représentative et la plus importante dans le monde

actuellement. Il transmet ses salutations dans un esprit d'exigence, d'engagement et d'espoir.

Dans un esprit d'exigence, car nous vivons un moment très particulier de l'histoire de l'humanité. En effet, rarement dans l'histoire les conjonctures ont été aussi riches en paradoxes et aussi pauvres en paradigmes qu'aujourd'hui. Jamais auparavant l'être humain n'avait disposé d'autant de progrès scientifiques et technologiques et d'un héritage culturel aussi important pour lui garantir une vie dans la dignité. Néanmoins, jamais auparavant l'espèce humaine n'avait tant souffert de l'inégalité, de l'intolérance et de l'incertitude.

Nous savons où nous en sommes, mais nous ignorons où nous allons. Nous ne pouvons rester les témoins passifs de cette situation. Personne ne peut se désintéresser des problèmes qui sont les siens ni des problèmes qui lui sont étrangers en apparence. Nous ne pouvons nous résigner à ce que l'avenir soit la prolongation inerte du présent. Il n'y a aucune raison de renoncer à une utopie sans laquelle l'obscurité pourrait être notre destin.

Dans un esprit d'engagement, car nous avons tous l'inexcusable responsabilité d'être l'acteur de notre propre vie et le bâtisseur de notre propre avenir. Cette tâche est un chemin dont le parcours n'admet ni privilège ni condamnation : nous sommes tous logés à la même enseigne. Elle n'admet pas non plus les raccourcis. L'histoire n'est pas une galerie de héros nationaux ni un calendrier d'événements exceptionnels : l'histoire, ce sont les peuples qui la font, jour après jour.

Dans ce contexte, nous qui exécutons les tâches de gouvernance que les citoyens nous ont confiées, nous avons une responsabilité particulièrement exigeante. Parce que gouverner, c'est gérer le présent avec efficacité et transparence; c'est articuler de façon démocratique ce réseau complexe et riche qu'est la société. Mais gouverner, c'est aussi envisager l'avenir et appeler les populations à le construire ensemble et pour tous.

Dans un esprit d'espoir, car, quand bien même nous n'ignorons pas les risques, les difficultés et les limites existant aux niveaux international, régional et national, nous croyons en l'être humain, nous croyons en la société, nous croyons en la démocratie comme forme de gouvernement, mais également comme instinct humain et état de la société.

Je l'ai déjà dit durant notre intervention à la Réunion plénière de haut niveau, qui s'est tenue ici même il y a quelques heures, mais je voudrais rappeler devant l'Assemblée que la République orientale d'Uruguay réaffirme les principes qui ont caractérisé sa politique étrangère.

Tout d'abord, il y a le ferme attachement à la paix, à la souveraineté, à la démocratie et à la solidarité. Quand je parle de paix, de démocratie, de solidarité et de liberté, je voudrais rappeler qu'aujourd'hui, cela fait 32 ans et 6 jours, qu'un homme a perdu la vie en défendant la paix, la démocratie et la liberté. Par ces paroles, je voudrais rendre hommage à Salvador Allende.

Deuxièmement, il y a le rejet strict de toute forme de terrorisme, de violence et de discrimination. Troisièmement, il y a le droit inaliénable des pays à jouir de frontières stables et sûres et à exercer en toute liberté leur souveraineté et leur autodétermination. Quatrièmement, il y a le respect du droit international, car celui-ci constitue la meilleure garantie de la souveraineté des peuples et de leur coexistence pacifique.

Cinquièmement, il y a le principe du non-alignement et de la non-ingérence dans les affaires qui relèvent de la juridiction interne des États. Sixièmement, la réaffirmation du multilatéralisme comme moyen de renforcer le droit international, l'ONU jouant le rôle principal. Septièmement, il y a la reconnaissance de l'indivisibilité de tous les droits de l'homme, qu'ils soient politiques, sociaux, économiques, civils ou culturels, y compris ceux de nature collective, tels que le droit au développement et à un environnement sûr.

Conformément à ces principes, l'Uruguay estime nécessaire de faire avancer la réforme de l'ONU, qui permettra à cette Organisation de dûment tenir ses engagements. Cette réforme étant un processus complexe, elle doit être abordée avec un sens de l'histoire et avec la volonté politique, sans aucune visée hégémonique.

Deuxièmement, l'Uruguay réaffirme son attachement aux objectifs du Millénaire pour le développement, lesquels, dans notre pays, signifient la conception et la mise sur pied d'un système de politiques sociales intégrales et universelles qui traitent des situations de pauvreté et de dénuement dont souffrent pratiquement un million d'Uruguayens et qui,

dans le même temps, participent d'une stratégie de changement et de développement.

Troisièmement, l'Uruguay réitère sa volonté de continuer à participer aux opérations du maintien de la paix et se joindra aux efforts en vue d'améliorer les conditions de service et de sécurité de ces missions.

De même, nous appuyons l'initiative du Secrétaire général visant à créer une Commission de consolidation de la paix, à laquelle, d'après nous, la République orientale de l'Uruguay peut contribuer en apportant son appui aux missions de maintien de la paix et l'expérience accumulée dans la reconstruction de pays dévastés.

Il n'y a pas de paix dans l'intolérance et le terrorisme, ni de liberté dans la pauvreté, ni de démocratie dans l'inégalité. Il faut rejeter toute manifestation de la violence, mais avant cela, il faut l'éviter en s'attaquant à ses causes.

C'est d'autant plus élémentaire que chaque être humain, du simple fait d'exister, a le droit de vivre dans la dignité. Les sociétés où l'opulence de quelques-uns contraste avec la détresse de la majorité ne sont pas prospères. Les sociétés où naître est un problème, où être jeune est suspect, où éduquer et travailler est un privilège et où vieillir est une condamnation n'ont aucun avenir. Telle est la vision de l'Uruguay. C'est ce que nous avons appris des générations qui nous ont précédés dans la construction d'un pays qui, bien que présentant certaines particularités, n'est pas atypique et encore moins étranger à l'Amérique latine.

Il est certain que la première moitié du siècle dernier a été très favorable pour l'Uruguay. Il est certain également que les 50 dernières années ont été, en raison d'une combinaison de circonstances extérieures et de faiblesses structurelles internes, une période de détérioration économique, d'appauvrissement de la population, et même d'une rupture institutionnelle en 1973.

Nous, les Uruguayens, avons retrouvé la démocratie en 1985 et le Gouvernement actuel, qui est au pouvoir depuis exactement 200 jours, s'efforce à panser les blessures causées par les violations de droits de l'homme perpétrées par la dictature. Nous ne sommes pas otages du passé, mais la société uruguayenne a besoin de savoir la vérité sur ce qui s'est passé afin que jamais plus, jamais plus, cela ne se reproduise.

Indépendamment de cela, et en plus de l'engagement contracté vis-à-vis des citoyens uruguayens, dont la volonté est pour nous un mandat, le Gouvernement que je préside promeut des changements : des changements nécessaires, des changements possibles, des changements responsables, des changements progressifs, des changements bénéficiant d'un appui politique et social, des changements qui n'ignorent pas la réalité, mais qui ne renoncent pas non plus à l'utopie concrète d'un Uruguay qui a réalisé le développement humain, la croissance économique productive, un environnement sain, pleinement intégré à sa région et jouant un rôle actif sur la scène internationale. Nous ne partons pas de rien, mais nous avons beaucoup à faire pour réaliser cette utopie qui nous inspire et nous motive en tant que nation.

Pour terminer, c'est précisément ce que je veux dire aux membres de l'Assemblée au nom du Gouvernement et du peuple de la République orientale de l'Uruguay : que loin là-bas, dans le sud de l'Amérique du Sud, ce sud oublié, il y a un pays qui ne se résigne pas à accepter les difficultés, un pays qui forge son destin et qui, fidèle à sa tradition, veut participer à l'élaboration d'un monde meilleur et œuvrer de concert avec tous ses frères, citoyens du monde.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République orientale de l'Uruguay de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Tabaré Vázquez, Président de la République orientale de l'Uruguay, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Allocution de M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée équatoriale**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Guinée équatoriale.

*M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée équatoriale, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Président de la

République de Guinée équatoriale, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Obiang Nguema Mbasogo** (*parle en espagnol*) : La République de Guinée équatoriale participe à ces débats avec l'illusion et l'espoir que le système des Nations Unies sera renforcé une nouvelle fois afin de pouvoir s'acquitter avec efficacité de sa mission en tant que centre de l'équilibre mondial chargé de réaliser les objectifs fixés lors de sa création en 1945.

En effet, l'Organisation des Nations Unies a été créée pour défendre et promouvoir les droits des personnes et la dignité humaine, la liberté et l'égalité. Elle a été créée pour favoriser l'égalité de toutes les nations, le respect mutuel, la solidarité et la promotion de la coopération entre les États, sur un pied d'égalité et pour le bénéfice de tous. Un autre des objectifs fixés était de promouvoir le développement mondial des nations grâce à un système économique juste et équitable qui protégerait les intérêts de tous les pays, pauvres ou riches.

L'ONU doit être investie de l'autorité internationale nécessaire pour imposer la paix, l'ordre et la stabilité dans le monde, servir de centre d'équilibre universel et avoir la capacité de régler les conflits entre États. Le recours à la force doit se faire en conformité avec les dispositions de la Charte des Nations Unies et avec le consentement préalable des organes compétents de l'Organisation, car le recours indu à la force risque de perturber la paix et la sécurité internationales de manière imprévisible.

Nous voudrions que le système des Nations Unies soit l'inspiration d'une culture démocratique et des droits de l'homme qui serve de modèle et de guide à l'organisation interne de ses membres. C'est pourquoi nous sommes favorables à la création d'un conseil des droits de l'homme qui traitera de très près des questions relatives aux droits de l'homme dans chaque pays et aura les compétences pertinentes pour aider les pays concernés à appliquer les décisions et les recommandations du Conseil économique et social.

La démocratisation des sociétés et la bonne gouvernance sont des concepts universellement acceptés par tous les États, et il n'est donc pas nécessaire d'adopter, pour leur application, des mécanismes coercitifs contre quelque État que ce soit. Il faut seulement aider chaque État et lui indiquer la façon dont il doit assimiler les concepts démocratiques

conformément à la réalité économique et socioculturelle du pays.

C'est pourquoi nous pensons que, 60 ans après la création de l'Organisation, les circonstances sociopolitiques qui prévalaient en 1945 ont perdu de leur pertinence en raison de la dynamique même de l'évolution des sociétés modernes. Nous sommes aujourd'hui dans les meilleures conditions possibles pour repenser les responsabilités de l'ONU, et de ses Membres, face aux objectifs susmentionnés et compte tenu des circonstances présentes et de l'expérience accumulée pendant ses 60 ans d'existence.

Nous reconnaissons que la tâche à accomplir est très ardue et très complexe au vu des différents intérêts qui convergent vers l'examen de la réforme de l'ensemble du système des Nations Unies. C'est pourquoi, tout en vous félicitant, Monsieur le Président, de la confiance que la communauté internationale vous a manifestée, à vous-même et à votre gouvernement, pour diriger ce débat, nous espérons que vos compétences et votre expérience professionnelle vous permettront de réaliser nos objectifs.

Nous pensons que, dans le cadre de cet effort, il faut accorder la priorité à l'esprit démocratique et à l'intérêt porté au service de l'humanité, car la démocratie, expression de la volonté populaire et du respect des normes consensuelles implique également le respect de la volonté collective. Nous pensons également que l'ONU ne saurait imposer l'ordre et la justice dans une collectivité humaine où les divers intérêts culturels, économiques et politiques de ses États Membres prévaudraient au mépris des principes démocratiques auxquels nous sommes tous attachés. À ce titre, le Conseil de sécurité, organe qui doit exiger de tous le respect de ses décisions, doit être le premier à agir selon des critères démocratiques.

Pour mon pays, la nécessité d'une réforme du Conseil de sécurité ne réside pas dans l'augmentation du nombre de ses membres, et encore moins dans l'augmentation du nombre de pays dotés du droit de veto. Nous devons examiner les raisons de l'échec du Conseil de sécurité depuis 1945. En effet, s'il est une chose qu'il faut réformer au Conseil de sécurité, c'est qu'il faut tout simplement annuler le droit de veto dont jouissent certains de ses membres, droit créé en raison du conflit qui opposait deux systèmes idéologiques au sein même de l'ONU. Le droit de veto n'a jamais

favorisé un consensus ou l'expression majoritaire et souveraine du Conseil de sécurité. Il n'a servi qu'à bloquer la volonté populaire et à protéger les intérêts de la puissance qui l'exerce.

Dans les circonstances actuelles d'un monde unipolaire, nous n'estimons pas utile que le droit de veto s'exerce dans cet organe de l'ONU, car de nombreuses résolutions justifiées ont suscité un veto alors qu'elles recherchaient le bien commun. Et nous avons vu quels en sont les résultats négatifs. Si l'on maintient le droit de veto au Conseil de sécurité en raison de certains intérêts, nous demandons que l'Afrique jouisse également de ce droit car, comme tout autre groupe régional, ce continent a autant d'intérêts à défendre.

Nous demandons que, parallèlement à la démocratisation du Conseil de sécurité, ses résolutions aient une force obligatoire et que des sanctions appropriées soient prises à l'encontre de ceux qui ne les appliquent pas. Cela donnerait plus de poids aux décisions de l'ONU. Tout manquement aux résolutions et principes adoptés par les organes de l'ONU se prête à l'impunité dès lors que les mesures de rigueur ne sont pas prises contre les responsables.

À cet égard, mon pays déplore fortement qu'aucune mesure n'ait été prise à l'encontre des terroristes qui ont tenté, le 6 mars 2004, de renverser le Gouvernement constitutionnel en place, bien que la nationalité des terroristes aient été identifiée et malgré les requêtes que la Guinée équatoriale a adressées aux Gouvernements concernés.

Il faut que l'ONU définisse clairement le phénomène du terrorisme, sans tomber dans l'erreur de l'interpréter comme une intervention légale au moyen de la force. Les interventions humanitaires ne doivent pas être entreprises sur la base d'une interprétation particulière mais être décidées par les organes compétents du système des Nations Unies.

Les questions relatives à la criminalité transnationale organisée, comme le terrorisme et le mercenariat, devraient faire l'objet d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui aurait pour but d'adopter des mesures destinées à éviter la mort d'innocents, compte tenu de leurs répercussions criminelles de par le monde, tels que les attentats du 11 septembre à New York et du 11 mars à Madrid, ainsi que ceux perpétrés à Londres, en Russie, au Maroc, en

Tanzanie, au Kenya, ou encore la tentative mercenaire en Guinée équatoriale.

L'intégration de la femme équato-guinéenne dans le processus de développement absorbe aujourd'hui une grande partie des efforts du Gouvernement, qui conçoit à leur intention des programmes d'alphabétisation et les intègre progressivement dans l'organisation économique du pays ainsi que dans les organes politiques, où leur est réservé un certain pourcentage de postes.

Enfin, nous voulons que les problèmes environnementaux, qui ont des répercussions imprévisibles dans tous les États, soient traités avec la minutie, le respect et la solidarité qui s'imposent, au même titre que les questions de la paix et de la sécurité internationales.

Nous rappelons ici que ce sont les États qui sont responsables, au premier chef, de favoriser le développement durable dans leur pays respectif. L'aide internationale et bilatérale vient seulement compléter et guider les efforts menés au niveau des pays.

Dans le cadre de ces efforts, la Guinée équatoriale a adhéré à l'Initiative de transparence des industries extractives, proposée par le Gouvernement du Royaume-Uni. Nous pensons toutefois que la transparence doit être exigée de la part des gouvernements mais aussi des opérateurs économiques aux commandes de cette industrie. D'où la nécessité de créer un organisme international de contrôle qui surveille le comportement des gouvernements et des opérateurs économiques.

À cet égard, nous saluons le rapport dont l'Assemblée générale est saisie pour ses précieuses recommandations, surtout en ce qui concerne le programme en faveur du développement.

Je terminerai mon intervention en priant l'ensemble des États Membres de l'ONU de faire preuve d'une plus grande solidarité et d'être plus prompt à s'engager afin que nous parvenions, ensemble, à faire de cette Organisation mondiale un modèle idéologique au service des aspirations des générations présentes et futures.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Guinée équatoriale de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée équatoriale, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Point 9 de l'ordre du jour provisoire (suite)**

#### **Débat général**

#### **Allocution de la Bégum Khaleda Zia, Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh.

*La Bégum Khaleda Zia, Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh, est escortée à la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. la Bégum Khaleda Zia, Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M<sup>me</sup> Zia** (Bangladesh) (*parle en bengali; texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre élection. Je suis convaincue que vous saurez poursuivre l'œuvre si bien menée par votre prédécesseur, M. Jean Ping. Il convient également de saluer chaleureusement les efforts que le Secrétaire général a déployés sans relâche afin de dynamiser notre Organisation.

Nous sommes réunis au lendemain de la Réunion plénière de haut niveau, qui a vu l'adoption de décisions ambitieuses aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nos problèmes débordent les frontières nationales. Les solutions doivent faire l'objet d'un consensus mondial. Il importe que chacun d'entre nous confirme expressément le rôle central de l'ONU, qui est de prendre en charge les problèmes de la planète dans un esprit de coopération.

Aux termes de notre Constitution, nous nous employons à faire respecter la Charte et sa légitimité sur la base de l'état de droit. À l'heure de la mondialisation, aucun pays n'est isolé. Aucun ne peut prospérer dans la solitude. L'ONU est le seul bastion de la paix, de la justice et du développement dans le monde.

La réforme de l'ONU est vitale. Nous devons axer nos efforts sur son efficacité et sa capacité d'intervention rapide. Il faut ajuster son programme de travail et son mandat aux besoins. Il faut réformer son administration. Il faut débarrasser son budget de la gabegie. Ses organes principaux ont besoin d'être réorganisés et revitalisés de manière à poursuivre des priorités bien définies. Bien que nécessaire, l'élargissement de ses organes principaux doit être pensé de façon à renforcer l'efficacité de l'Organisation.

Les dynamiques en présence dans le monde actuel sont mues par d'immenses forces de changement. Parmi ces forces figurent les progrès de la science et des techniques ainsi que la prise de conscience généralisée des droits individuels. Du fait de la mondialisation et de l'évolution du droit humanitaire qui en sont les conséquences, le concept même de souveraineté est remis en question, la sécurité est en train d'acquiescer de nouvelles dimensions, la nature des conflits se modifie de manière radicale et l'exclusion sociale vient accroître l'incertitude – d'où le besoin impérieux d'engagements constructifs, de dialogues, de tolérance et de compréhension. Le développement et l'état de droit doivent occuper une place centrale.

Nous devons aujourd'hui faire face à de nouveaux défis. Tandis que les terroristes sèment la panique et propagent la xénophobie à l'intérieur de nos sociétés, le dénuement, la faim, la maladie et la dégradation de l'environnement alimentent l'insécurité et la déstabilisation. Les récents attentats à la bombe à Londres et en Égypte nous ont tous bouleversés. Ils ont renforcé notre détermination à faire front commun face à cette menace. Le Bangladesh condamne le terrorisme sous toutes ses formes. Nous avons adhéré à toutes les conventions des Nations Unies contre le terrorisme ainsi qu'aux instruments des organisations régionales pertinentes. Nous sommes favorables à une conclusion rapide des négociations sur la convention générale sur le terrorisme international. Je tiens à souligner notre conviction que les terroristes ne sont pas issus d'un seul pays ni d'une seule religion.

Au Bangladesh, nous menons des efforts soutenus pour assumer le double objectif de la responsabilité à l'intérieur du pays et de la contribution à l'extérieur. Malgré de fortes contraintes, nous avons fait de bons progrès pour faire avancer la démocratie, le

développement et les droits de l'homme. Nous reconnaissons que ces buts sont imbriqués.

Nous avons avancé lentement mais sûrement vers le renforcement des valeurs démocratiques. L'ancien Président Ziaur Rahman, aujourd'hui décédé, avait tiré le Bangladesh du marasme d'une démocratie effondrée en 1975. Il avait mis en place un système multipartite, libéré la presse et ouvert l'économie. En 1990, un soulèvement populaire contre une dictature militaire enracinée a apporté le premier élan vers une démocratie pérenne. Nous n'avons plus regardé en arrière depuis. Trois élections consécutives libres et régulières ont eu lieu, sous la supervision d'un gouvernement de transition. Cette innovation constitutionnelle importante a assuré un transfert pacifique du pouvoir basé sur l'alternance. La démocratie s'est profondément implantée au Bangladesh. Un élément clef des dernières élections, en 2001, a été la participation de plus de 70 % de l'électorat. Les électrices étaient plus nombreuses que les électeurs. Les voix n'ont pas porté sur des symboles mais sur des questions de fond.

Une révolution tranquille est en cours au Bangladesh dans le domaine du développement. On la voit dans six grands domaines : une croissance stable du produit national brut supérieure à 5 % par an depuis plus de 20 ans; un revenu par habitant plus élevé; la sécurité alimentaire; une capacité de résistance aux catastrophes naturelles renforcée; une amélioration de notre indice de développement humain; et une amélioration des conditions sociales et sanitaires. Nos performances dans ces domaines soutiennent avantageusement la comparaison avec celles des pays de la région et d'ailleurs. Une série de politiques pragmatiques et ciblées ont rendu possibles ces progrès. Nous avons finalisé un Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté par le biais d'un processus de consultation élargi. Ce document définit une feuille de route pour atteindre les OMD nationaux. Le principe fondamental à la base du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté est de promouvoir la croissance économique créatrice d'emplois et d'investir de façon significative dans les secteurs prioritaires tels que l'éducation, la santé et les programmes de protection sociale. Nous pouvons nous enorgueillir du fait que le Bangladesh a atteint deux OMD : l'élimination des disparités entre filles et garçons dans l'enseignement primaire et secondaire, et l'accès à l'eau potable. Nous sommes proches de la

réalisation de deux autres objectifs : la réduction de l'extrême pauvreté et la réduction du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Le Bangladesh s'est engagé à défendre la dignité des personnes et à promouvoir les droits de l'homme. Le Bangladesh est partie à toutes les conventions des Nations Unies sur les droits de l'homme. Nous progressons avec détermination dans le renforcement de la bonne gouvernance par la création d'institutions démocratiques fortes, l'établissement de la primauté du droit et l'élimination de l'intolérance dans notre société.

Il reste dans le monde des poches de pauvreté profondément ancrées. Les pays les moins avancés sont les plus vulnérables. Leurs exportations devraient bénéficier mondialement de l'admission en franchise de droits et hors quota. Comme cela a été réaffirmé à Monterrey, le pourcentage spécifique du produit national brut des pays développés qui devrait être consacré à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés devrait être de 0,15 % à 0,20 %. Le financement du développement est une question fondamentale. Les initiatives qui ont fait l'objet de débats doivent être véritablement poursuivies.

La dévastation provoquée par les catastrophes naturelles touche tous les pays, riches et pauvres. Comment relever le défi s'agissant d'apporter des secours efficaces, de participer au relèvement et à la reconstruction, et aussi de mettre en place des systèmes d'alerte rapide et de se préparer aux éventualités? Ceci reste une responsabilité qui incombe à l'ONU.

Nous avons été profondément bouleversés par les dégâts immenses provoqués par l'ouragan Katrina sur le littoral sud des États-Unis. Les catastrophes naturelles ne font pas la différence entre pays riches et pays pauvres, et la détresse et les souffrances qu'elles infligent aux êtres humains sont les mêmes partout. Au Bangladesh, nous avons connu de nombreuses inondations et plusieurs cyclones, et les pertes en vies humaines et les dégâts matériels ont été gigantesques. Nous comprenons donc l'épreuve qu'ont traversé les populations touchées et nous leur offrons nos plus sincères condoléances. Nous savons que le peuple des États-Unis saura surmonter cette catastrophe et reprendre le cours normal de sa vie.

Tous les pays, y compris le Bangladesh, doivent trouver des moyens d'apporter une contribution

efficace à l'Organisation des Nations Unies, que ce soit par le rétablissement de la paix, le maintien de la paix ou la consolidation de la paix. Par une participation active et par l'apport d'idées novatrices et de meilleures pratiques pour consolider le développement, nous pouvons accroître nos capacités conjuguées de répondre aux problèmes du monde, notamment ceux qu'aucun pays ne peut affronter seul. Nous, au Bangladesh, sommes particulièrement fiers de notre contribution au maintien de la paix sur plusieurs fronts dans le monde. Nous avons fourni, en tout, plus de 39 000 soldats répartis entre 24 missions et nous figurons actuellement parmi les principaux pays fournisseurs de contingents. Soixante-sept de nos casques bleus ont trouvé la mort dans la défense de cette cause. Notre engagement en faveur du maintien de la paix reste indéfectible. Nous sommes également très favorables à la création de la Commission de consolidation de la paix.

L'une de nos principales priorités découle de notre proche affinité avec l'Afrique. Par nos efforts de maintien de la paix, nous avons créé des liens particuliers d'amitié avec les pays de ce continent. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique est particulièrement encourageant. Nous pensons que la coopération Sud-Sud occupe une place particulière dans ce contexte.

Le Bangladesh réaffirme son appui à la création rapide d'un État souverain et indépendant en Palestine, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. La Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient doit d'urgence être pleinement mise en œuvre.

En ce qui concerne l'Iraq, nous pensons que la situation actuelle doit être réglée en préservant les intérêts du peuple iraquien, notamment son intégrité territoriale, et en assurant la paix, la sécurité et la stabilité à long terme de la région.

L'engagement constitutionnel du Bangladesh en faveur d'un désarmement général et complet explique que nous avons graduellement appuyé tous les traités et accords internationaux et régionaux couvrant tous les types d'armes définis par la Commission des victimes des bombes atomiques. Nous sommes partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous accordons la priorité à la sécurité des personnes plutôt qu'à celle des armes.

Chaque année, nous venons à l'Assemblée réaffirmer notre foi en l'Organisation des Nations Unies. Ce soixantième anniversaire revêt beaucoup d'importance. Nous devons doter l'ONU d'un mandat renouvelé pour qu'elle puisse relever les défis du nouveau millénaire – débarrasser le monde de la pauvreté et de l'injustice, introduire l'état de droit, promouvoir la cause du développement, éradiquer le terrorisme et, surtout, promouvoir la paix et la sécurité. Nous ne vaincrons que si nous agissons ensemble et de façon responsable. L'appui à l'ONU et à sa légitimité demeure une priorité essentielle.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je souhaite remercier le Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh de sa déclaration.

*La Bégum Khaleda Zia, Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh, est escortée de la tribune.*

#### **Allocution de M. Jean-Paul Proust, Ministre d'État de la Principauté de Monaco**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Ministre d'État de la Principauté de Monaco.

*M. Jean-Paul Proust, Ministre d'État de la Principauté de Monaco, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Jean-Paul Proust, Ministre d'État de la Principauté de Monaco, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Proust** (Monaco) : En 1945, au lendemain d'une guerre qui avait déchiré tous les peuples du monde et au cours de laquelle avaient été bafoués les plus élémentaires droits de l'homme, naissait, ici aux États-Unis, à la Conférence de San Francisco et à l'initiative de quelques grands pays, l'Organisation des Nations Unies. Il fallait retrouver la sécurité collective, rétablir les droits de l'homme et faire évoluer notre monde vers plus de justice et de liberté.

En 60 ans, le chemin parcouru est considérable. Aujourd'hui, notre Organisation regroupe 191 États Membres. Nous souhaitons, comme beaucoup de chefs d'État et de gouvernement, qui se sont exprimés au cours de ce sommet, qu'une nouvelle étape soit franchie pour la sécurité collective, le respect des

droits de l'homme et la lutte contre la pauvreté et la maladie que subissent encore de nombreux peuples.

Cela passe par une meilleure représentation de la communauté internationale, notamment au Conseil de sécurité. C'est aussi une nouvelle avancée par la création du Conseil des droits de l'homme, c'est l'accomplissement des grands objectifs arrêtés au Sommet du Millénaire pour lutter contre la pauvreté, et c'est enfin, une organisation administrative plus efficiente.

Je tiens une fois encore au nom de S.A.S. le Prince Albert II à rendre hommage aux Présidents de la cinquante-neuvième et de la soixantième sessions de l'Assemblée générale. Au cours des prochains débats, se développera, je l'espère, cette dynamique de changement que nous attendons. Je rends également hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui poursuit avec ténacité et clairvoyance, ces grands objectifs.

Je puis confirmer que la Principauté de Monaco donne son plein accord au document final et apportera son appui pour qu'ensemble, nous accomplissions de nouveaux progrès dans les prochains mois.

Depuis plusieurs années, le Gouvernement princier a réorienté sa politique de coopération internationale afin de contribuer plus efficacement aux objectifs du Millénaire pour le développement. Ainsi, les grands domaines d'action de la coopération monégasque sont-ils ceux définis dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement : préservation de l'environnement au sens large, lutte contre la pauvreté, soutien à des activités à caractère éducatif et dans le domaine de la santé.

L'aide publique monégasque au développement est en constante augmentation puisqu'elle a été multipliée par cinq ces 10 dernières années, et cet effort se poursuivra avec des progressions régulières au cours des années à venir afin d'atteindre rapidement le taux de 0,7 %. Nous souscrivons également à la déclaration sur les sources innovantes de financement du développement.

Par ses contributions volontaires aux Nations Unies et à plusieurs organisations et institutions – notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, l'UNICEF, le

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut Commissariat pour les réfugiés, pour ne citer que ceux-là – la Principauté finance des activités qui visent à venir en aide aux pays en développement et aux populations les plus défavorisées.

Plus d'un tiers des crédits de coopération sont engagés dans le cadre de l'aide multilatérale, et, bien entendu, l'accroissement de ces crédits, ces dernières années, s'est aussi effectué au profit de la coopération bilatérale.

L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'année 2005 Année internationale du microcrédit pour donner un élan à ces programmes à travers le monde. Depuis plusieurs années déjà, dans le domaine du financement du développement, un effort soutenu a été porté par la Principauté envers la microfinance, notamment à travers sa coopération avec le PNUD. La mobilisation de fonds monégasques permet, dans ce cadre, d'appuyer les initiatives de petits entrepreneurs du continent africain vivant dans l'extrême pauvreté et d'améliorer le niveau de vie des personnes les plus vulnérables, et je pense notamment aux femmes.

La coopération monégasque est conduite de manière privilégiée en faveur des pays de la région méditerranéenne et des pays les moins avancés de l'Afrique, en particulier de l'Afrique subsaharienne, car nous croyons aussi qu'il convient de créer des espaces de solidarité régionale à travers le monde.

La Méditerranée est une écorégion dans laquelle la Principauté est historiquement très impliquée. La mise en œuvre d'actions de coopération pour la protection de l'environnement méditerranéen, qu'il soit marin ou côtier, constitue de ce fait une priorité.

L'aide de Monaco est également dirigée vers certains pays francophones. Les activités engagées dans ces pays concernent essentiellement la lutte contre la pauvreté, les actions de santé et l'éducation. En complément de l'action du Gouvernement, les organisations non gouvernementales monégasques sont très impliquées dans ces pays. Je tiens à dire que la Principauté est prête, avec ses compétences et ses moyens financiers, à prendre part à des initiatives dans les domaines de la santé et de la formation des hommes.

À cette même tribune, le Prince Albert II a déjà déploré, avec grande tristesse, lors de sa récente allocution, les ravages causés par l'ouragan Katrina aux États-Unis.

Il y a bientôt un an, l'Asie du Sud-Est a connu une catastrophe naturelle sans précédent. La solidarité et l'efficacité avec lesquelles y ont répondu non seulement les professionnels de l'humanitaire, mais aussi ce que l'on a coutume d'appeler la « société civile », montrent que les ressources et les capacités existent pour une responsabilité partagée de l'avenir des peuples auxquels est consacrée la Charte des Nations Unies. La Principauté de Monaco s'est très fortement mobilisée à cette occasion, et de nombreuses initiatives publiques et privées ont été entreprises.

La Principauté de Monaco a toujours été un ardent défenseur du droit humanitaire. Elle soutient par principe et par conviction toute action qui permet d'améliorer les situations précaires causées par des catastrophes naturelles ou par l'homme.

La Principauté de Monaco est un petit État qui bénéficie d'une prospérité certaine. Il ne pourra pas à lui seul transformer le monde. Mais il entend bien être exemplaire dans le domaine de la coopération.

La création du Conseil des droits de l'homme et l'institution d'une Commission de consolidation de la paix marqueront un tournant dans l'histoire de l'Organisation et répondent à une nécessité qui s'est imposée avec l'évolution logique des relations multilatérales.

L'Assemblée générale devra en outre et en conformité avec le document qui vient d'être adopté renforcer le Haut Commissariat aux droits de l'homme; établir le bureau d'assistance juridique au sein du Secrétariat; et engager un travail constructif afin que le concept naissant de responsabilité de protéger devienne le plus rapidement possible du droit positif.

À cet égard, je rappelle le devoir de mettre fin à l'impunité des crimes commis contre les enfants.

La défense des droits et des intérêts de l'enfant a toujours été l'une de nos préoccupations majeures. En effet, toute violence perpétrée à l'encontre d'un enfant est une offense aux grands principes défendus par l'ONU. Pour « bâtir un monde digne des enfants », conformément aux engagements pris lors de la session extraordinaire, tenue au mois de mai 2002 par l'Assemblée générale des Nations Unies, et consacrée

aux enfants, le Gouvernement princier a à cœur de faire avancer l'idée de rendre imprescriptibles les violations les plus graves des droits des enfants et d'étendre les pouvoirs des juridictions nationales en leur conférant dans cette matière, une compétence universelle.

Le Prince Albert II, lors de son allocution à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, a notamment invité la communauté internationale à envisager l'étude de moyens qui permettent de réagir contre l'impunité continuant de prévaloir à l'égard des crimes les plus odieux commis contre les enfants.

À ce titre, la Principauté a souhaité préciser ces notions dans la résolution concernant les droits de l'enfant, adoptée l'an dernier par l'Assemblée générale, et a confirmé cette position à la session de la Commission des droits de l'homme en avril dernier à Genève. La Principauté entend poursuivre son action avec l'appui de la communauté internationale sur ces thèmes majeurs.

Le Gouvernement monégasque suit, par ailleurs, avec grand intérêt l'étude mondiale sur la violence contre les enfants conduite par le professeur Pinheiro à laquelle le Gouvernement princier a apporté son soutien financier et dont les conclusions devront être présentées en octobre 2006. De la même façon, la Principauté s'est engagée auprès du Conseil de l'Europe à suivre de façon active son programme d'action triennal (2005-2007), « Enfance et violence », dont les conclusions, nous l'espérons, permettront, comme celles de « L'étude mondiale sur la violence contre les enfants », de fournir des recommandations précises pour tous les États. La Principauté de Monaco sera toujours présente pour prendre ou soutenir toute mesure internationale capable d'améliorer la protection de l'enfance.

Le respect de l'environnement est également au centre des préoccupations qui guident nos actions. C'est dans votre pays, en Suède, Monsieur le Président, il y a à peine plus de 30 ans, que voyait le jour le droit de l'environnement. La Conférence de Stockholm a été fondatrice d'une discipline qui répondait à un besoin : organiser la protection des ressources naturelles et celle de notre environnement.

Nous avons décidé, par ailleurs, d'adhérer au Protocole de Kyoto et nous souhaitons, dans la tradition de l'Institut océanographique, créé il y a juste 100 ans par le Prince Albert 1<sup>er</sup> de Monaco, apporter

notre contribution aux études et réflexions engagées sur l'avenir de la planète.

Toutefois, l'expansion très rapide de ce domaine, l'adoption de nombreuses conventions, protocoles et accords font que le Programme des Nations Unies pour l'environnement ne constitue plus le cadre suffisant pour coordonner les actions et s'assurer de leur efficacité. À cette fin, nous soutenons la création d'une Organisation des Nations Unies pour l'environnement.

La mondialisation ne doit pas nous faire oublier que nous venons de régions et de cultures différentes qui doivent s'enrichir les unes au contact des autres et non être sources de discordes et de conflits.

Nous croyons en l'interaction de l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales, l'une fixant les règles globales, les autres facilitant leur mise en œuvre locale.

Les réformes qui viennent d'être adoptées lors de la Réunion plénière de haut niveau renforcent la position unique de l'Assemblée générale, garante de la cohérence du système.

Je puis assurer l'Assemblée que Monaco continuera d'apporter sa contribution, certes modeste mais avec une grande détermination, à l'édification d'un monde meilleur et dans le respect de nos différences.

**Le Président** : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Ministre d'État de la Principauté de Monaco de la déclaration qu'il vient de prononcer.

**Allocution de S. E.M. Ibrahim Al-Jaafari, Premier Ministre de la République d'Iraq**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République d'Iraq.

*M. Ibrahim al-Jaafari, Premier Ministre de la République d'Iraq, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir d'accueillir S. E. M. Ibrahim al-Jaafari, Premier Ministre de la République d'Iraq, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. al-Jaafari** (Iraq) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous transmettre toutes mes félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale

et vous souhaiter sincèrement plein succès dans l'accomplissement de votre mission humanitaire et historique, pour le bien de l'humanité tout entière. J'exprime également notre gratitude à M. Ping, qui a présidé la session précédente, au service des mêmes nobles objectifs.

Je viens d'Iraq, berceau de la civilisation, carrefour des diversités nationales, religieuses, communautaires et politiques, d'une terre riche et fertile, d'une terre qui a payé de son sang la liberté et les droits de l'homme, à l'instar, jadis, d'Al-Husseïn et ensuite d'Al-Sadr.

C'est là une occasion précieuse que de pouvoir faire entendre, dans cette enceinte, la voix forte de l'Iraq que l'ancien régime dictatorial a tenté d'étouffer, après avoir semé la mort et la destruction dont témoignent les fosses communes, voix que les terroristes essaient d'étouffer à leur tour. Je suis venu faire entendre la voix de ma nation, vous transmettre l'image de la nouvelle réalité de l'Iraq et faire part de sa volonté inébranlable ainsi que de la profondeur de l'amour et des sentiments qu'il voue aux autres peuples.

L'Iraq connaît aujourd'hui une réalité plurielle à plusieurs niveaux. L'Iraq, après s'être affranchi du monopole et de la dictature dans les domaines de la politique, de la sécurité, de l'information, de la gouvernance et de l'économie, sous lesquels il a ployé pendant 35 ans et a vécu un véritable calvaire, est témoin d'une réalité différente comportant plusieurs facettes. Durant cette période de grande souffrance et pendant que le monde se tenait négligemment coi, furent également perpétrés toutes sortes de crimes contre les Iraquiens, leurs richesses, leurs ressources et leur environnement, ainsi que contre l'éducation, la culture, la civilisation et l'appareil judiciaire iraquiens.

Notre peuple peut être fier aujourd'hui à juste titre de sa patrie et de sa citoyenneté après avoir accompli un voyage politique en un temps record au mépris de tous les défis et de toutes les difficultés. À commencer par les élections qui se sont déroulées le 30 janvier 2005 et par la formation du Gouvernement le 3 mai dernier et malgré tous les défis auxquels il a dû faire face ces trois derniers mois pour former un gouvernement représentant toutes les factions politiques. Puis, un projet de constitution a été élaboré, qui fera l'objet d'un référendum vers la mi-octobre afin que le peuple iraquien se prononce et qu'il puisse

instaurer constitutionnellement l'état de droit et l'égalité pour tous.

La femme iraquienne pourra jouir de ses droits fondamentaux et participer activement à la vie politique. La constitution garantit l'octroi de sa nationalité à ses enfants, tout comme elle garantit ce droit aux hommes. La constitution stipule la liberté de religion, la liberté d'expression et le droit à l'autonomie sur le plan fédéral et régional.

Nous nous sommes engagés résolument, avec confiance, sur la voie de la stabilité politique, de la prospérité économique et de la reconquête de la sécurité et de la stabilité. Si le nombre des actes de terrorisme était en juillet dernier de 61 attentats à la bombe, ce nombre est tombé à 9 attentats en août et en septembre. De même, le nombre d'assassinats est passé de 225 à 9 durant les deux derniers mois.

Les forces militaires iraquiennes ont, le 9 septembre, pris d'assaut le fief des terroristes à Talafar afin de rétablir la sécurité et la stabilité dans cette région. Nos forces ont adhéré à un code de conduite strict, tentant d'éviter les pertes en vies humaines. Les terroristes, ayant essuyé de plein fouet le coup qui leur a été asséné, ont eu tôt fait de s'enfuir pour perpétuer d'autres crimes, cette fois dans la ville héroïque et brave de Khadimiya, tuant plus de 160 civils le 14 septembre 2005.

Les forces iraquiennes continuent d'être formées, équipées et préparées en vue de pouvoir assumer pleinement leurs responsabilités au niveau de la sécurité intérieure et de renoncer petit à petit à l'appui de la force multinationale. Toutefois, ce moment n'est pas encore venu, bien que certaines villes iraquiennes soient prêtes à assumer ces responsabilités. Nous demanderons à la force multinationale de quitter l'Iraq, lorsque nous serons prêts et autonomes.

La nouvelle vie politique en Iraq est caractérisée par la liberté totale de la presse, par la liberté d'expression et par la séparation des trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Nous œuvrons également en vue de reconstruire l'Iraq et de réaliser les aspirations du peuple iraquien en matière de développement et de progrès. La production et les exportations de pétrole brut se sont accrues, ainsi que les possibilités d'emploi, les revenus et les échanges commerciaux. Nombre de projets ont été mis en œuvre dans les domaines des services publics, des soins de santé et de la construction de logements, et des projets

ambitieux sont en cours pour reconstruire notre infrastructure, notamment dans le secteur de la construction des routes. Les organisations qui s'occupent de l'environnement ont également annoncé que les provinces de l'Iraq étaient exemptes de matières radioactives.

Je saisis par conséquent cette occasion pour exhorter les pays créanciers à nous aider en annulant la dette de l'Iraq ou en lui accordant des prêts. Cette dette a été contractée lors des régimes précédents qui pratiquaient des politiques corrompues et le peuple iraquien n'a rien à voir avec cela.

Aujourd'hui, afin de permettre à l'Iraq de recouvrer la place qui lui revient au sein de la communauté internationale, de participer de manière efficace à la défense de la sécurité et de la paix internationales et de faire face également aux vagues de terrorisme, il faut absolument lui donner les moyens de se reconstruire et de mettre en œuvre les plans de relèvement et de reconstruction de son infrastructure. Je demande instamment, à cet égard, aux pays donateurs d'honorer les engagements dont-ils sont convenus pour reconstruire l'Iraq lors des différentes conférences internationales, à commencer par la Conférence de Madrid puis celle de Bruxelles et, finalement, la Conférence qui s'est tenue dernièrement en Jordanie.

L'Iraq rend hommage au rôle constructif que joue l'Organisation des Nations Unies, aux efforts particuliers qu'elle déploie pour appuyer le peuple iraquien par l'intermédiaire de l'Envoyé spécial du Secrétaire général M. Kofi Annan, et, également, de l'équipe d'assistance technique qui a aidé aux élections et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Nous apprécions au plus haut point ces efforts et nous aspirons à retrouver notre place au sein de l'Organisation internationale. Nous espérons également que l'Organisation des Nations Unies retournera en Iraq et rouvrira ses bureaux et ceux de ses institutions spécialisées afin de consolider davantage le processus de reconstruction et de développement.

Nous demandons également à la communauté internationale d'examiner la nécessité d'adopter un programme international de protection et de sauvegarde du patrimoine et des hauts lieux culturels et archéologiques de l'Iraq en raison des trésors inestimables qu'ils recèlent qui symbolisent les

civilisations profondément ancrées dans l'histoire, de Sumer, Akhad et Babylone jusqu'à aujourd'hui.

Aujourd'hui, l'Iraq est le témoin et la victime d'attentats cruels, vicieux et impitoyables, commis par des terroristes, qui ont commencé leur campagne mondiale le 11 septembre 2001. Les sonnettes d'alarme retentissent dans toutes les capitales : en Espagne, en Grande-Bretagne, en Turquie, en Égypte, en Jordanie, au Liban et en Arabie Saoudite, comme nous en avons tous été témoins. L'Iraq a connu le fléau du terrorisme sous le régime de Saddam, dont la politique était de régner sur la population et ses biens ou de les détruire avec toutes sortes d'armes mortelles. Aujourd'hui, notre pays paie également le tribut de la lutte contre le terrorisme du fait qu'il est à l'avant-garde de la bataille, ce qui exige que le monde soutienne les Iraquiens dans leur lutte contre le terrorisme et contre les vestiges du régime baasiste par tous les moyens possibles, afin que ne soit plus sapé le processus de démocratisation politique.

Pour faire face au terrorisme, nous devons nous entendre sur la définition d'un certain nombre d'éléments qui lui sont étroitement liés, à savoir l'élément suicidaire et la culture du terrorisme, le financement du terrorisme, l'information instigatrice et le discours de légitimation du terrorisme, les auteurs d'actes de terrorisme et le terrorisme d'État.

Tous les pays du monde peuvent être victimes du terrorisme à tout moment. Nous devons tous faire face à cette menace commune. Il ne connaît pas de frontières : la géographie du terrorisme enveloppe toute l'humanité. Par conséquent, nous devons venir en aide à ceux qui paient le prix du terrorisme et à ses victimes. En raison de l'interdépendance des pays, ce qui arrive dans un pays a inévitablement des répercussions dans les autres pays. Il faudrait également établir une distinction entre les catastrophes naturelles et les catastrophes causées par le terrorisme. Les premières sont souvent incontrôlables et, dès qu'elles se produisent, le monde entier se mobilise pour apporter de l'aide aux pays sinistrés, comme ce fut le cas en Asie lors du tsunami de décembre dernier et du cyclone Katrina en Louisiane. Toutefois les désastres occasionnés par le terrorisme, si nous leur permettons de se produire, seront aussi dévastateurs que les catastrophes naturelles. Nous devons sensibiliser les consciences et œuvrer de concert pour mettre un terme au terrorisme et pour freiner son impact destructeur.

À cet égard, nous tenons à exprimer nos plus sincères remerciements au peuple des États-Unis et à tous les autres peuples qui nous ont aidés. Nous devons unir nos efforts pour triompher du terrorisme, car ceux qui remportent cette victoire pourront aider également les autres. Le peuple iraquien est à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme. Pourquoi est-ce que ces pays qui envoient leurs jeunes commettre des attentats-suicide ne les envoient-ils pas dans des projets humanitaires pour aider à reconstruire l'Iraq au lieu de les envoyer tuer des enfants pour déstabiliser l'Iraq et sa sécurité? Pourquoi n'envoient-ils pas des fonds à investir en Iraq, afin de servir les intérêts de nos populations et de leurs et de raccourcir la durée de la présence des forces multinationales? Pourquoi les agences de presse présentes dans ces pays ne transmettent-elles pas les accomplissements du nouvel Iraq et la véritable image de l'offensive terroriste, qui prend pour cibles des marchés populaires, des rassemblements de civils, au lieu d'encourager des reportages qui déforment la réalité et falsifient les faits? Mais avant cela, nous demandons à nos pays voisins de se tenir aux côtés de notre peuple et d'empêcher les terroristes d'entrer en Iraq et de s'engager à protéger nos frontières communes pour la sécurité et le bien-être de nos peuples. Nous nous efforçons d'établir les meilleures relations possibles avec tous les pays, notamment nos voisins, afin de promouvoir les meilleurs intérêts de tous et de sauvegarder la souveraineté nationale et de nous protéger contre toute ingérence étrangère.

Je voudrais à présent aborder les problèmes politiques les plus importants et parler de la nécessité de les résoudre de façon pacifique, en vertu des accords et traités internationaux. Nous demandons une solution juste et équitable aux problèmes politiques du Moyen-Orient, notamment de la question palestinienne, afin que cette région et toutes les régions du monde soient exemptes d'armes de destruction massive et d'armes nucléaires. Nous devons également affirmer le droit légitime du peuple palestinien à un État souverain qui lui assure une vie dans la dignité et la liberté et dans un climat de paix sur son propre territoire. Nous devons tous nous employer à répandre la culture de l'amour, de la paix et de la coexistence au lieu de la culture de la haine, de la guerre, de la vengeance et du terrorisme.

L'Iraq, dont les enfants aspirent à la reconstruction politique et économique, à la sécurité et

au développement, veut pleinement assumer la responsabilité qui lui incombe à la fois sur le plan régional et sur le plan international de sauvegarder la paix et la sécurité dans toute la région et dans le monde. L'Iraq rend hommage à l'ONU, qui a fourni au monde le large cadre permettant de prévenir des guerres et de régler les conflits. Le monde d'aujourd'hui est en constante mutation et requiert donc un changement dynamique dans la structure, la prise de décision et les méthodes de travail de l'ONU, pour qu'elle puisse faire face aux réalités du monde et s'acquitter de ses obligations. L'Iraq connaît des temps difficiles, mais ses aspirations sont justes et nous espérons donc que la communauté internationale lui accordera son appui et fera preuve de solidarité envers ce pays, alors que nous sommes sur le point d'adopter notre constitution permanente, une constitution qui peut garantir à tous indépendance, démocratie, coexistence, amour et tolérance.

**Le Président** (*parle en anglais*): Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République d'Iraq de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Ibrahim al-Jaafari, Premier Ministre de la République d'Iraq, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne à présent la parole à S. E. M<sup>me</sup> Laila Freivalds, Ministre des affaires étrangères de la Suède.

**M<sup>me</sup> Frievalds** (Suède) (*parle en anglais*): L'image d'un petit garçon en fuite reste gravée dans ma mémoire, un garçon aux yeux qui ont vu bien plus d'horreurs que la plupart d'entre nous ici présents dans cette salle, un garçon que nous avons tous trahi.

Il y a des milliers d'enfants comme lui au Darfour. Je l'ai rencontré quand j'ai visité des lieux de peur, de souffrance, de faim et de violence insensée. Nous devons plus à ce garçon au Darfour : de meilleurs résultats; un lien plus étroit entre nos déclarations et nos actions.

Nous avons des instruments pour prévenir les conflits armés. Nous avons pris de nombreux engagements pour mettre un terme à l'oppression, réduire considérablement la pauvreté et protéger notre environnement. Nous avons des médicaments qui guérissent les maladies qui continuent de tuer. Il nous reste à utiliser ces instruments pour la paix, le

développement et les droits de l'homme, et à transformer nos engagements en actes concrets.

La coopération transfrontalière n'est pas seulement une bonne idée, c'est un devoir. Et pour affronter les défis réellement mondiaux, l'ONU est indispensable. Notre attachement collectif à la Charte des Nations Unies est un excellent point de départ. Mais, avec l'apparition de nouvelles menaces et dans un monde en évolution, l'ONU doit également s'adapter.

Nous avons besoin d'un multilatéralisme qui soit efficace, avec des institutions qui ont des dents et une forte volonté politique pour les faire fonctionner. Nous avons besoin d'un multilatéralisme qui se fonde sur des principes communs, non pas sur le plus petit dénominateur commun du jour. Nous avons besoin d'un ordre international reposant sur des règles applicables à tous.

C'est une année cruciale pour l'ONU. Le Secrétaire général a ouvert la voie, avec courage et vision. Les textes issus du sommet donnent l'orientation à suivre. Cette session de l'Assemblée générale s'est vue chargée d'assurer le suivi des importantes décisions. Nous devons, ensemble, obtenir de vrais résultats dans un certain nombre de domaines. Qu'il me soit permis de souligner certains des principaux défis.

Il faudra tout d'abord faire des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Des millions de personnes souffrent encore de la pauvreté extrême. D'importants progrès ont été réalisés en matière d'élimination de la pauvreté, mais nous devons faire mieux. Tous les pays développés doivent se fixer un calendrier pour parvenir au seuil de 0,7 % du produit national brut à consacrer à l'aide publique au développement d'ici à 2015. La Suède atteindra sa cible de 1 % l'an prochain. Il importe tout autant que tous les pays respectent les engagements qu'ils ont pris quant à l'efficacité de l'aide, les accords de Monterrey et les promesses de nouveaux moyens de financement du développement.

Il est essentiel de faire de plus grands progrès dans la lutte contre la mortalité maternelle et juvénile pour atteindre nombre des OMD. Nous devons renouveler notre engagement de garantir l'accès universel à la santé en matière de procréation d'ici 2015 et mettre davantage l'accent sur les soins de santé en matière de procréation et de sexualité et les droits y

afférents. L'accès aux marchés des biens et des services des pays pauvres doit être considérablement amélioré. Les subsides qui faussent le commerce doivent être progressivement éliminés. La Suède continuera à préconiser une réduction des subsides agricoles et à insister sur la mise en œuvre rapide de la dimension du développement du programme de travail de Doha.

Les pays développés peuvent et doivent jouer un plus grand rôle dans la réalisation des OMD, mais les pays en développement portent la responsabilité principale de leur propre développement. L'importance de la durabilité des efforts consentis en faveur de la bonne gouvernance, d'institutions démocratiques opérationnelles et du plein respect des droits de l'homme et de l'état de droit ne saurait être sous-estimée.

Deuxièmement, il faut freiner les changements climatiques. La prise de conscience du lien existant entre nos modes de vie, notamment dans le monde industrialisé, et leurs effets sur la survie à long terme de notre planète est aujourd'hui plus aiguë que jamais. Mais notre action est encore bien trop limitée. Il est profondément regrettable qu'aucun accord ferme sur la démarche à suivre n'ait été conclu lors du Sommet. Toutes les parties au Protocole de Kyoto et à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doivent continuer d'appliquer leurs engagements. Il faut également de toute urgence lancer un processus visant à contrôler les changements climatiques au-delà de l'an 2012.

Troisièmement, il faut combattre le terrorisme ensemble. Le terrorisme a coûté la vie à des milliers d'innocents. Une de nos priorités les plus urgentes doit être d'arrêter et de prévenir le terrorisme. Il demeure une menace pour nous tous. Nous devons confronter ces menaces ensemble, au moyen d'une vaste stratégie et dans le respect des droits de l'homme. Le résultat du Sommet nous donne une base sur laquelle construire. L'Organisation des Nations Unies devrait maintenant montrer la voie et élaborer une stratégie globale de lutte contre le terrorisme qui reposerait sur l'excellent travail effectué par le Secrétaire général. Nous devons également conclure une convention générale sur le terrorisme international, y compris une définition juridique de celui-ci, durant la soixantième session de l'Assemblée générale.

Quatrièmement, il faut mieux promouvoir les droits de l'homme. Aux quatre coins de la planète, ces

droits sont violés, provoquant des souffrances énormes et ayant une incidence sur la sécurité et le développement. Les droits de l'homme doivent être intégrés à toutes les activités de l'ONU, en tant que mission fondamentale de l'Organisation. La Suède se félicite de la décision de créer un Conseil des droits de l'homme. Ce conseil devra disposer d'un mandat important pour traiter de toutes les situations relatives aux droits de l'homme, réagir à des violations graves et s'assurer que tous les États respectent leurs obligations en matière de droits de l'homme. Nous devons tous unir nos efforts pour établir, à la soixantième session, un Conseil des droits de l'homme efficace et légitime.

Le Sommet a pris un ferme engagement quant à notre responsabilité commune de protéger. Nous devons maintenant agir en conséquence. Le monde a la responsabilité de réagir pour prévenir le génocide, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. Le Conseil de sécurité doit être prêt à prendre ses responsabilités quand un État n'est pas en mesure d'assurer à ses citoyens une protection indispensable. Toutefois, il ne s'agit pas simplement de reconnaître l'obligation d'agir, mais il faut aussi être disposé à le faire concrètement.

Cinquièmement, il s'agit de mettre en œuvre les engagements pris en matière de désarmement et de non-prolifération. Les armes de destruction massive sont capables de nous faire disparaître tous ici en un instant. Elles peuvent anéantir des villages, des villes et des populations entières en quelques secondes. Pourtant nous continuons à ne pas prendre cette menace suffisamment au sérieux. Le Sommet aurait dû clairement faire ressortir que les engagements pris en matière de désarmement doivent être mis en œuvre et que les promesses relatives à la non-prolifération doivent être respectées. Les pays qui possèdent l'arme nucléaire ont une responsabilité particulière en matière de désarmement. Lors du sommet, des décisions auraient dû être prises pour renforcer le système de vérification. Des engagements auraient dû être pris pour que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et les autres conventions relatives aux armements deviennent universels. Les processus de négociation auraient dû être relancés par le Sommet. Mais rien de cela ne s'est produit.

La Suède attend avec intérêt les recommandations de la Commission sur la prolifération des armes de destruction massive, présidée par M. Hans Blix. Le fait que nous ne soyons pas parvenus à régler la question

de la menace posée par les armes de destruction massive nous laisse face à une tâche herculéenne à accomplir.

Sixièmement, il faut rapidement mettre en place la Commission de consolidation de la paix. Trop nombreuses ont été les populations des pays déchirés par la guerre à voir un conflit ressurgir après une paix fragile. Avec la création de la Commission de consolidation de la paix, l'ONU sera mieux armée pour rétablir la paix dans les sociétés dévastées par la guerre et pour empêcher que les pays ne retombent dans les conflits. Pour être efficace, la Commission devra tirer les enseignements des efforts de paix déployés par la communauté internationale. Les organisations régionales auront une contribution importante à faire. La composition de la Commission de consolidation de la paix devra être équilibrée et comprendre les principaux pays donateurs. Mettons cette Commission en place avant la fin de l'année! La Suède est, quant à elle, prête à jouer son rôle, y compris en fournissant rapidement une contribution financière.

Septièmement, il faut réformer le Conseil de sécurité et le Secrétariat. La réforme de l'ONU ne sera pas achevée tant qu'il n'y aura pas de réforme du Conseil de sécurité. Pour que ses décisions soient acceptées, reconnues comme légitimes et effectivement respectées, le Conseil doit être plus représentatif du monde d'aujourd'hui. En outre, son efficacité doit être préservée. Le droit de veto ne devrait pas être étendu et le recours au veto devrait être limité. La réforme de l'ONU passe également par une réforme du Secrétariat. Le Sommet a pris plusieurs décisions importantes quant à la réforme de la gestion. Celles-ci comprennent notamment un examen des règles, des règlements et des mandats internes ainsi qu'un renforcement du système de contrôle. Mais une plus grande souplesse doit être accordée au Secrétaire général pour gérer le personnel et les ressources. Cela ne permettrait pas seulement au Secrétariat d'être plus efficace, mais donnerait également aux États Membres la possibilité de se concentrer davantage sur les questions stratégiques et rendrait l'Organisation plus dynamique.

Le Sommet a donné un élan indispensable vers un multilatéralisme plus efficace. Les résultats de nos efforts continueront à se faire jour pendant la soixantième session de l'Assemblée générale. Lors des mois à venir, la tâche peut parfaitement être achevée, à savoir créer une Organisation des Nations Unies capable de relever les défis de notre temps.

Pour terminer, je voudrais revenir sur le sujet que j'ai évoqué en introduction, c'est-à-dire le Darfour. L'ONU doit, par-dessus tout, servir les intérêts du jeune garçon que j'y ai rencontré, mais aussi de tous les autres enfants, ainsi que des maris, des épouses et des grands-parents, tous ces hommes et femmes à qui, de par le monde, l'on dénie la sécurité, l'espoir et la dignité humaine. Telle est notre mission.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Nobutaka Machimura, Ministre des affaires étrangères du Japon.

**M. Machimura** (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais, avant toute chose, exprimer, à nouveau, ma sincère sympathie aux victimes des destructions causées par l'ouragan Katrina.

Je tiens, Monsieur le Président, à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également rendre un hommage appuyé à M. Jean Ping, votre prédécesseur, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée.

Les 60 ans d'existence de l'Organisation des Nations Unies ont ouvert la voie à un monde plus paisible, plus prospère et plus juste. Le chemin suivi par le Japon durant cette période a été véritablement celui d'une nation s'efforçant de gagner une place d'honneur au sein des nations éprises de paix. Fort de sa détermination à ne plus jamais s'engager sur la voie de la guerre, le Japon continuera d'œuvrer en faveur de la paix et de la stabilité internationales en partenariat avec l'ONU.

Le Japon a besoin d'une Organisation des Nations Unies efficace et il souscrit pleinement au document final du sommet. À cette fin, les engagements pris par nos dirigeants dans le document doivent se traduire le plus rapidement possible par des actes. Le Japon n'épargnera aucun effort à cet égard.

La nouvelle Organisation des Nations Unies doit être dotée d'une meilleure capacité en matière de consolidation de la paix. Nous attendons de la Commission de consolidation de la paix qui est proposée qu'elle contribue à atteindre cet objectif. Pour cela, le Japon continuera à jouer un rôle constructif en tirant pleinement partie de son expérience et de ses ressources.

Dans la bande de Gaza, l'effort de reconstruction au lendemain du retrait d'Israël est crucial. Le Japon a

octroyé une aide équivalant à 110 millions de dollars depuis le début de l'année, dans l'espoir fervent d'assister à une relance de la mise en œuvre de la Feuille de route.

En tant que premier contributeur au Fonds d'affection spéciale pour la reconstruction de l'Iraq, le Japon a consacré son énergie à unir la communauté internationale autour de cet effort de reconstruction. L'aide humanitaire et à la reconstruction fournie par les Forces d'autodéfense et l'aide publique au développement (APD) du Japon contribue à l'avancement d'un Iraq pacifique et prospère. Le Japon s'est engagé à fournir une APD d'un montant de 5 milliards de dollars, dont 1,5 milliard ont déjà été versés en subventions.

Le Japon a pris la tête des efforts de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) en Afghanistan, en concertation avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Il s'ensuit que quelque 63 000 ex-combattants devraient avoir suivi le programme de réinsertion d'ici juin prochain. Les navires des Forces d'autodéfense japonaises se livrent à des activités dans l'océan Indien en soutien aux pays qui luttent contre le terrorisme. Le Japon a annoncé que sa contribution atteindra un milliard de dollars d'ici la fin de mars 2006, y compris une aide dans le domaine de la sécurité.

Il est essentiel, dans une société luttant pour se relever de ses souffrances au lendemain d'un conflit, de garantir un sens de la justice. S'agissant d'instaurer l'état de droit, le Japon, en coopération avec le Gouvernement cambodgien, a pris la tête des efforts visant à mettre en place un tribunal pour juger les membres du mouvement des Khmers rouges en apportant une contribution de plus 20 millions de dollars.

Soixante étés se sont écoulés depuis que Hiroshima et Nagasaki ont subi les horreurs indicibles de la dévastation nucléaire. Le Japon lance à nouveau un appel à tous les États Membres pour qu'ils réaffirment leur détermination à assurer un monde pacifique et exempt d'armes nucléaires.

À cette fin, le Japon soumettra à l'Assemblée générale un projet de résolution présentant un ordre du jour concret pour renforcer le régime de désarmement et de non-prolifération, y compris un appel à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des

essais nucléaires (TICE). À cet égard, il est extrêmement regrettable que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) se soit achevée en 2005 sans qu'il ait été adopté un document de consensus sur les questions de fond, et que le document final ne contienne aucun consensus sur le désarmement et la non-prolifération.

Les programmes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée représentent un défi grave pour le régime international de non-prolifération, axé sur le TNP, et constituent une menace directe à la paix et à la stabilité en Asie du Nord-Est. Le Japon est attaché à un règlement pacifique de la question nucléaire par le biais des pourparlers à six et espère vivement que la République populaire démocratique de Corée acceptera le démantèlement rapide et vérifiable de toutes ses armes et programmes nucléaires à la présente série de pourparlers à Beijing. Le Japon continuera à mettre tout en œuvre pour veiller à ce que la question nucléaire, en même temps que les questions des missiles et des enlèvements, soit entièrement réglée conformément à la Déclaration de Pyongyang.

Le Japon est d'avis que la question nucléaire iranienne devrait être réglée par le biais de négociations et par des moyens diplomatiques. À cette fin, le Japon demande instamment à l'Iran de satisfaire à toutes les conditions requises énoncées dans les résolutions pertinentes du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), y compris la complète suspension des activités de conversion de l'uranium, et de retourner à la table de négociation avec les trois États de l'Union européenne.

Ces dernières années, nous avons assisté à d'innombrables tragédies causées par des actes de terrorisme. Pour sa part, le Japon a poursuivi son assistance aux pays qui ont besoin de renforcer leurs capacités dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Afin de consolider le cadre juridique international, le Japon demande aux États Membres d'adhérer aux conventions et protocoles de lutte contre le terrorisme, y compris la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire adoptée récemment.

Le développement jette les bases de la paix et de la stabilité. La nouvelle Organisation des Nations Unies doit assurer efficacement la promotion du développement. S'étant relevé des ravages de la

Seconde Guerre mondiale avec l'aide de la communauté mondiale, le Japon est plus à même que tout autre pays de démontrer l'importance que revêtent l'appropriation et le partenariat, la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique et la sécurité humaine dans la promotion du développement.

La notion de sécurité humaine – axée sur la protection et l'autonomisation des personnes – offre une démarche intéressante dans un monde luttant pour la liberté et la dignité. Cette notion offre également un point de vue important sur la protection des droits de l'homme. J'attends avec intérêt les discussions à venir sur cette notion à l'Assemblée générale, auxquelles les dirigeants se sont engagés dans le Document final.

Se fondant sur son expérience acquise en tant que bénéficiaire, et également en tant que donateur depuis plus d'un demi-siècle, le Japon s'est attaché à laisser sa marque sur le développement mondial et a donc contribué au cours des 10 dernières années pour un cinquième de l'APD mondiale. Le Japon est déterminé à poursuivre son soutien à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À cette fin, le Japon entend augmenter de 10 milliards de dollars le montant de son APD dans les cinq prochaines années.

S'agissant de la réalisation des OMD, il est d'une importance vitale d'aborder les problèmes de l'Afrique. Comme l'a annoncé le Premier Ministre Koizumi lors du Sommet Asie-Pacifique, le Japon va doubler dans les trois prochaines années son APD en faveur de l'Afrique et tenir la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD IV) en 2008. Dans un effort visant à appuyer les initiatives que les Africains lancent eux-mêmes pour instaurer la paix et la stabilité, le Japon a consacré son énergie à la consolidation de la paix dans des pays tels que le Soudan, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone, le Burundi et le Libéria.

S'agissant du Soudan, le Japon a décidé de verser plus de la moitié des 100 millions de dollars d'aide promise et de contribuer des effectifs à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). En outre, afin de remédier à la crise humanitaire en Afrique et dans d'autres régions, due à des maladies infectieuses, le Japon a annoncé, pour les années à venir, une aide financière de 500 millions de dollars au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Le Japon contribuera 5 milliards de dollars dans les

cinq prochaines années à l'initiative « santé et développement ». Le Japon a également pris des mesures pour s'attaquer aux crises oubliées en Afrique et continuera de porter son attention sur ces questions.

À aucun moment de son histoire, une ONU efficace, efficiente et crédible n'a été aussi indispensable qu'aujourd'hui. La crédibilité de l'ONU est en jeu. La structure de base du Conseil de sécurité continue de refléter le monde de 1945. La réforme du Conseil de sécurité reste donc fondamentale pour le renouveau général de l'ONU. Le fait qu'une écrasante majorité d'États Membres – 166 au total – aient plaidé en faveur de la réforme du Conseil de sécurité lors de la dernière session de l'Assemblée générale témoigne de l'urgence de la réforme.

Pour la première fois de l'histoire sexagénaire des Nations Unies, nous avons vu, au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, présenter des projets de résolution appelant à des changements fondamentaux de la composition du Conseil de sécurité. Le Japon est fier d'avoir pris la tête de la campagne en faveur de la réforme du Conseil de sécurité. Il est encourageant, également, qu'un grand nombre de dirigeants présents au récent Sommet aient exprimé leur soutien à la réforme.

Je pense que la voie choisie par le Japon, en faveur de la paix internationale, est suffisamment éloquente et devrait permettre au Japon d'assumer un rôle plus important au sein d'un Conseil de sécurité réformé, en tant que membre permanent. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, que le Japon mettra tout en œuvre pour réaliser cette réforme sous votre direction, et j'engage les États Membres à prendre rapidement une décision sur ce point pendant cette session de l'Assemblée générale.

Une ONU rénovée aura besoin d'un Secrétariat efficace et efficace, fort de son intégrité. Le Japon est profondément préoccupé par les événements récents, dont l'échec enregistré avec le programme pétrole contre nourriture. La gestion et l'administration du système des Nations Unies doivent être transparents et comptables vis-à-vis des États Membres et de leurs administrés. À cet égard, le Japon s'emploiera à obtenir et conduire davantage d'évaluations globales des performances pour les activités des Nations Unies.

En ce qui concerne les clauses anachroniques relatives à un « État ennemi », je constate avec plaisir que les dirigeants ont décidé dans le document final (résolution 60/1) de supprimer ces clauses obsolètes de la Charte à la première occasion.

Un examen complet est également nécessaire pour trouver un consensus sur une structure plus équitable et plus juste pour le barème des quotes-parts. Le Japon, en ce qui le concerne, participera activement aux négociations qui doivent s'achever à la fin de l'année prochaine. Au cours du processus de négociation à venir, le Japon fera le maximum pour que le statut et les responsabilités de chaque État Membre soient dûment pris en considération pour le barème des quotes-parts.

Nous nous sommes donné pour mission de rénover les Nations Unies. Beaucoup de travail nous attend. J'engage tous les représentants présents dans cette salle à se consacrer à la réalisation de cette mission inachevée d'ici la clôture de cette session de commémoration de l'Assemblée générale.

*La séance est levée à 19 h 50.*